

OUEST CONSEILS

EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT

Delphine CROGUENNEC
Dominique DENIEL
Frédérique DENIEL-HOSTIOU
Laëtitia GUILLEMOT
Paul GUILLOU
Pierre-Yves LE CORRE
Aurélien MARCHAND
Florent MICHEL
Gildas RAZIL
Mikaël ROCUET
François RODRIGUEZ
Samuel ROUSSEAU
David TRIPON

*Experts-Comptables
Commissaires aux comptes*

Association LES PAPILLONS BLANCS DU FINISTERE

5 rue Yves Le Maout

B.P.51

29480LE RELECQ KERHUON

**RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

www.ouestconseils.bzh 

OUEST CONSEILS QUIMPER 3 allée François Bazin - CS 23023 - 29334 Quimper Cedex - Tél. 02 98 90 00 29 - Email : contact.quimper@ouestconseils.fr
Ouest Conseils Audit - S.A. au capital de 1 257 400 € - R.C.S. QUIMPER 377 180 195 - Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre du Conseil Régional de Bretagne
Société de commissariat aux comptes membre de la CRCC Ouest Atlantique

BREST - QUIMPER - LORIENT - AURAY - VANNES - MUZILLAC



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux membres de l'Association LES PAPILLONS BLANCS DU FINISTERE,

▪ Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LES PAPILLONS BLANCS DU FINISTERE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

▪ Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

.../...

▪ Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

▪ Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations comptables retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

▪ Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

▪ **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

▪ **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A QUIMPER, le 26 mai 2026

**Société OUEST CONSEILS AUDIT
Commissaire aux Comptes
François RODRIGUEZ**

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'F. A. L. R.', is written over a diagonal line that extends from the bottom right towards the center of the page.

LES PAPILLONS BLANCS DU FINISTERE		EXERCICE DU 01.01.2025 AU 31.12.2025			
ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024	Variation
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net	
Frais d'établissement (I)	149 933 €	149 933 €	- €	- €	- €
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles	64 723 €	63 669 €	1 054 €	1 332 €	- 278 €
Frais de développement	6 430 €	6 430 €	- €	- €	- €
Dotations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	58 293 €	57 239 €	1 054 €	1 332 €	- 278 €
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles	54 701 868 €	31 388 278 €	23 313 590 €	23 473 504 €	- 159 914 €
Terrains	1 841 282 €	258 033 €	1 583 250 €	1 599 588 €	- 16 338 €
Constructions	32 253 838 €	15 878 779 €	16 375 059 €	17 395 259 €	- 1 020 200 €
Installations techniques, matériel et outillage	7 838 915 €	5 988 128 €	1 850 788 €	1 826 769 €	24 019 €
Autres immobilisations corporelles	12 138 216 €	9 263 338 €	2 874 877 €	2 640 906 €	233 972 €
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	629 441 €		629 441 €	10 808 €	618 633 €
Bien reçus par legs ou donations destinés à être cédés	175 €		175 €	175 €	- €
Immobilisations financières	5 505 782 €	478 786 €	5 026 996 €	4 971 011 €	55 985 €
Participations	140 091 €		140 091 €	144 081 €	- 3 990 €
Créances rattachées à des participations	3 009 104 €		3 009 104 €	3 021 704 €	- 12 600 €
Autres titres immobilisés					- €
Prêts	1 763 107 €		1 763 107 €	1 694 029 €	69 078 €
Autres immobilisations financières	593 481 €	478 786 €	114 694 €	111 198 €	3 496 €
TOTAL (II)	60 272 372 €	31 930 733 €	28 341 639 €	28 445 847 €	- 104 208 €
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours	191 807 €	28 648 €	163 158 €	180 872 €	- 17 714 €
Créances	3 510 983 €	56 166 €	3 454 817 €	3 976 237 €	- 521 420 €
Clients et comptes rattachés	3 125 152 €	56 166 €	3 068 987 €	2 794 783 €	274 203 €
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances	385 830 €		385 830 €	1 181 454 €	- 795 624 €
Charges constatées d'avance	176 059 €		176 059 €	192 696 €	- 16 637 €
Valeurs mobilières de placement	2 353 801 €	- €	2 353 801 €	6 351 777 €	- 3 997 976 €
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	15 744 433 €	- €	15 744 433 €	5 939 920 €	9 804 513 €
TOTAL (III)	21 977 082 €	84 814 €	21 892 268 €	16 641 502 €	5 250 766 €
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation Actif (VI)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	82 399 387 €	32 165 480 €	50 233 907 €	45 087 349 €	5 146 558 €

LES PAPILLONS BLANCS DU FINISTERE	EXERCICE DU 01.01.2025 AU 31.12.2025		
PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024	variation
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise	644 616 €	644 616 €	- €
Fonds propres statutaires	378 079 €	378 079 €	- €
Fonds propres complémentaires	266 536 €	266 536 €	- €
Fonds propres avec droit de reprise	94 500 €	94 500 €	- €
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires	94 500 €	94 500 €	- €
Ecart de réévaluation			
Réserves	19 478 559 €	17 915 372 €	1 563 188 €
<i>Dont réserves des Activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	9 928 278 €	8 922 426 €	1 005 852 €
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité	19 478 559 €	17 915 372 €	1 563 188 €
Autres			
Report à nouveau	- 5 682 048 €	- 4 813 615 €	- 868 433 €
<i>Dont Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	- 9 542 670 €	- 7 829 633 €	- 1 713 037 €
Excédent ou déficit de l'exercice	1 710 872 €	694 755 €	1 016 117 €
<i>Dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	328 140 €	707 184 €	1 035 324 €
Situation nette (sous-total)	16 246 499 €	14 535 627 €	1 710 872 €
Subventions d'investissement	1 415 314 €	1 495 285 €	- 79 971 €
Provisions réglementées	1 518 311 €	1 460 838 €	57 474 €
TOTAL (I)	19 180 125 €	17 491 751 €	1 688 374 €
FONDS REPORTES ET DEDIES			
Fonds reportés liés aux legs ou donations	175 €	175 €	- €
Fonds dédiés	10 289 693 €	6 221 951 €	4 067 742 €
TOTAL (II)	10 289 868 €	6 222 126 €	4 067 742 €
PROVISIONS			
Provisions pour risques	269 685 €	394 000 €	- 124 315 €
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	269 685 €	394 000 €	- 124 315 €
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 727 221 €	11 406 436 €	320 786 €
Emprunts et dettes financières diverses	2 585 €	23 296 €	- 20 710 €
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 398 282 €	2 222 232 €	176 050 €
<i>Dettes des legs ou donations</i>	- €	- €	
Dettes fiscales et sociales	4 872 870 €	5 732 825 €	- 859 955 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	482 128 €	109 799 €	372 329 €
Autres dettes	169 005 €	180 343 €	- 11 339 €
Produits constatés d'avance	842 138 €	1 304 542 €	- 462 404 €
TOTAL (IV)	20 494 229 €	20 979 473 €	- 485 243 €
Ecart de conversion passif et différences d'évaluation			
Passif (V)	- €	- €	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	50 233 907 €	45 087 349 €	5 146 558 €

LES PAPILLONS BLANCS DU FINISTERE		EXERCICE DU 01.01.2025 AU 31.12.2025		
COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025	Exercice 2024	variation	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	11 044 €	20 173 €	-	9 129 €
Ventes de biens et de services	6 121 869 €	5 798 551 €		323 318 €
Ventes de biens	907 138 €	827 755 €		79 383 €
dont ventes de dons en nature				
dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales	907 138 €	827 755 €		79 383 €
Ventes de prestations de services	5 214 731 €	4 970 796 €		243 935 €
dont parrainages				
dont ventes de prestations de services relatives aux activités SMS	5 214 731 €	4 970 796 €		243 935 €
Produits de tiers financeurs	55 304 757 €	49 407 188 €		5 897 569 €
Concours publics et subventions d'exploitation	55 304 757 €	49 407 188 €		5 897 569 €
dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales	51 196 067 €	45 626 407 €		5 569 659 €
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public	29 598 €	137 379 €	-	107 781 €
Dons manuels	19 446 €	19 920 €	-	474 €
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie	10 152 €	117 459 €	-	107 307 €
Contributions financières		5 355 €	-	5 355 €
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	199 753 €	177 345 €		22 409 €
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	157 875 €	- €		157 875 €
Utilisations des fonds dédiés	369 391 €	489 637 €	-	120 246 €
Autres produits	8 539 366 €	1 447 038 €		7 092 328 €
TOTAL (I)	70 733 653 €	57 482 666 €		13 250 988 €
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises, matières premières et autres approvisionnements	2 171 592 €	2 249 788 €	-	78 196 €
Variation de stocks	12 769 €	5 340 €		7 429 €
Autres achats et charges externes	11 496 861 €	11 351 035 €		145 826 €
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	2 997 602 €	3 068 371 €	-	70 768 €
Salaires	32 493 549 €	27 547 069 €		4 946 480 €
Cotisations sociales	12 661 084 €	10 612 896 €		2 048 188 €
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 339 263 €	2 383 030 €	-	43 768 €
Dotations aux provisions	79 109 €	45 326 €		33 782 €
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	81 373 €	- €		81 373 €
Reports en fonds dédiés	4 435 879 €	76 136 €		4 359 743 €
Autres charges	131 414 €	105 237 €		26 177 €
TOTAL (II)	68 900 494 €	57 444 228 €		11 456 266 €
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 833 160 €	38 438 €		1 794 722 €
PRODUITS FINANCIERS				
Produits de participations				
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	198 925 €	161 481 €		37 444 €
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total III	198 925 €	161 481 €		37 444 €
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	207 860 €	192 377 €		15 483 €
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total IV	207 860 €	192 377 €		15 483 €
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	- 8 935 €	- 30 896 €		21 961 €
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	1 824 225 €	7 542 €		1 816 683 €

LES PAPILLONS BLANCS DU FINISTERE		EXERCICE DU 01.01.2025 AU 31.12.2025		
COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice 2025	Exercice 2024	variation	
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	4 109 €	1 221 069 €	-	1 216 960 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	61 582 €	502 254 €	-	440 672 €
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	- 57 474 €	718 815 €	-	776 289 €
Participation des salariés aux résultats (VII)	- €	- €		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	55 879 €	31 602 €		24 277 €
Total des produits (I+III+V)	70 936 687 €	58 865 215 €		12 071 472 €
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	69 225 815 €	58 170 461 €		11 055 354 €
EXCEDENT OU DEFICIT	1 710 872 €	694 755 €		1 016 117 €
<i>Dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	328 140 €	- 707 184 €		1 035 324 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	-	-		
Dons en nature	-	-		
Prestations en nature	-	-		
Bénévolat	-	-		
TOTAL	-	-		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature	-	-		
Mises à disposition gratuite de biens	-	-		
Prestations en nature	-	-		
Personnel bénévole	-	-		
TOTAL	-	-		

PLAN DE L'ANNEXE

Page

I – INFORMATIONS GENERALES ET PRINCIPES COMPTABLES

1.1	PRESENTATION DE L'ASSOCIATION	7
1.2	PERIMETRE	10
1.3	REGLEMENTATION COMPTABLE DE L'ASSOCIATION	12
1.4	COMPTABILISATION DES RESULTATS ANTERIEURS DE LA GESTION CONVENTIONNEE	14
1.5	TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	17
1.6	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	18
1.7	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	18
1.8	VALEURS D'EXPLOITATION	19
1.9	COMPTES DE LIAISON	20
1.10	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON RENOUVELABLES	20
1.11	PROVISIONS REGLEMENTEES DIFFERENCE SUR REALISATIONS D'ACTIFS	21
1.12	PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	22
1.13	PROVISION INDEMNITES DEPART EN RETRAITE	22
1.14	PROVISION POUR CONGES PAYES	22
1.15	FONDS DEDIES	23
1.16	COMPTE EPARGNE-TEMPS	24
1.17	COMPLEMENT DE REMUNERATION VERSE AUX T.H.	24
1.18	DONS ET LEGS	25
1.19	VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	26
1.20	REGIME FISCAL	26
1.21	ENGAGEMENTS RETRAITE	26
1.22	AUTRES INFORMATIONS	26
1.23	AUTRES EVENEMENTS	27

II – TABLEAUX DE L'ANNEXE

2.1.	ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE	30
2.2.	ETAT DES AMORTISSEMENTS	31
2.3.	ETAT DES STOCKS	32
2.4.	ETAT DES CREANCES D'EXPLOITATION	33
2.5.	TABLEAU DES RESULTATS AFFECTES EN GESTION NON CONVENTIONNEE	34
	TABLEAU DES RESULTATS SOUS CONTROLE DE TIERS FINANCEURS	34
2.6.	TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES	35
2.7.	TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DEDIES	36
2.8.	ETAT DES FONDS REPORTES ET PRODUITS LEGS/DONATIONS ET ASSURANCE-VIE	37
2.9.	ETAT DES RESERVES, REPORT A NOUVEAU ET PROVISIONS REGLEMENTEES	38
2.10.	ETAT DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON RENOUVELABLES	39
2.11.	ETAT DES PROVISIONS	40
2.12.	TABLEAU DES EMPRUNTS	41
2.13.	ENGAGEMENTS FINANCIERS	42
2.14.	ETAT DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	43
2.15.	ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES	44
2.16.	ETAT DES CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR	45
2.17.	TABLEAU DE FINANCEMENT	46
2.18.	TABLEAU DES EFFECTIFS	47

2.19. RESULTATS PAR SECTEUR DE GESTION	48
2.20. RESULTAT EFFECTIF	50
2.21. ETAT DES OPERATIONS DE CREDIT-BAIL & CONTRATS DE LONGUE DUREE	51
2.22. PRODUITS D'EXPLOITATION : CHIFFRES D'AFFAIRES, CONCOURS PUBLICS et SUBVENTIONS	52
2.23. RESULTAT EXCEPTIONNEL ET TRANSFERTS DE CHARGES	53
2.24. TABLEAU FILIALES ET PARTICIPATIONS	54

I – INFORMATIONS GENERALES ET PRINCIPES COMPTABLES

1.1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

« Les Papillons Blancs du Finistère », association gestionnaire d'établissements et de services, est née à Brest en 1961 sous l'impulsion de parents sans solution pour leurs enfants handicapés mentaux.

Issue du mouvement parental, l'association a pour objet, d'une part, de représenter les personnes handicapées mentales au sein de diverses instances, afin de préserver et de défendre leurs intérêts, de promouvoir leurs droits et d'assurer un soutien aux familles et, d'autre part, de créer et de gérer des établissements et services médico-sociaux pour accompagner ces personnes tout au long de la vie.

Affiliés à l'UNAPEI, **reconnue d'utilité publique**, les Papillons Blancs exercent une mission d'intérêt général et de solidarité en faveur des personnes handicapées.

Forte de 450 familles adhérentes et de 800 professionnels, l'association accueille aujourd'hui plus de 1 700 personnes, au sein d'établissements et services répartis sur l'ensemble du département du Finistère.

Quatre grands secteurs d'intervention sont distingués :

- Le pôle Soins-Santé : 1 CAMSP agrément de 80 enfants en file active, 24 professionnels (en ETP).
- Le pôle Education et Scolarisation : 3 IME – 2 SPMO, 180 professionnels (en ETP).
- Le pôle Formation et Travail (5 ESAT – soit 556 travailleurs) et 38 places en ateliers Alternés), 156 professionnels (en ETP).
- Le pôle Habitat et Vie Sociale (Plus de 20 établissements et services sur le département), agrément de 604 places, 437 professionnels (en ETP).

Le budget consolidé des établissements de l'association est d'environ 65 millions d'euros.

Moyens/Emploi/Formation

En parallèle des constitutions de pôles, l'Association a entrepris un programme d'investissements immobiliers avec l'appui des financeurs depuis quelques années afin d'améliorer les conditions de travail des travailleurs et des personnes accompagnées.

Afin d'améliorer le rayonnement et la visibilité de l'Association hors du département, les Papillons Blancs ont décidé de rejoindre la marque Esatco qui diffuse sur la région Bretagne et sur la Vendée.

La politique des ressources humaines au sein de l'association des Papillons blancs du Finistère repose sur une approche structurée, inclusive et anticipatrice, visant à aligner les besoins humains avec les enjeux sociaux, réglementaires et organisationnels. La politique ressources humaines s'articule autour de plusieurs axes majeurs :

- Gestion des Emplois et des Parcours des Professionnels, en alignant les ressources humaines avec les besoins actuels et futurs de l'association, en tenant compte des évolutions internes et externes, et dans un souci d'accompagner les personnes accompagnées dans leur parcours au sein de l'association.
- Qualité de Vie et des Conditions de Travail, en améliorant les conditions de travail, préservant la santé et la sécurité des professionnels et en favorisant un environnement de travail respectueux et collaboratif.

L'année 2025 a confirmé l'importance stratégique de la politique de ressources humaines des Papillons Blancs du Finistère, au service du projet associatif et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Dans un contexte marqué par des tensions de recrutement, des évolutions réglementaires et des attentes accrues en matière de qualité de vie au travail, l'association a poursuivi sa politique RH qui s'inscrit dans un état d'esprit partagé. Elle vise à concilier l'intérêt des personnes accompagnées, l'épanouissement professionnel des salariés et les exigences de gestion d'une organisation de grande taille.

Le plan de formation a accompagné ces orientations, en soutenant le développement des compétences, l'adaptation aux évolutions des pratiques professionnelles et la sécurisation des parcours. 70% des salariés sont partis au moins une fois en formation soit 631 salariés, pour un total de 15 390 heures de formations. 91 thématiques différentes ont été suivies. Au-delà des formations obligatoires, on constate une dynamique formation valorisant le développement des compétences métiers.

Face aux enjeux d'attractivité des métiers du secteur médico-social, l'association a poursuivi une politique de recrutement active, tout en veillant à l'intégration des nouveaux salariés et à la fidélisation des équipes.

L'administration du personnel s'est modernisée en déployant un outil à destination des professionnels en CDD. Le déploiement d'un dispositif de signature électronique reposant sur l'outil FastParapheur a pour objectif de moderniser et de sécuriser le processus de validation et de signature des contrats à durée déterminée (CDD).

Ce dispositif vise à garantir la valeur probante des signatures électroniques, à renforcer la traçabilité des opérations et à assurer la conformité aux exigences réglementaires en vigueur.

Le dialogue social est resté un axe central de la politique RH. Les relations avec les représentants du personnel se sont inscrites dans une démarche de concertation et de transparence, dans le respect du droit du travail et des accords applicables.

La relation avec les partenaires sociaux a permis de contribuer à la signature de 5 accords en 2025 : Compte Epargne Temps, Accord Astreinte, Ancienneté Congé Parental à 100%, Prime séjour transfert, mobilités durables.

Gestion budgétaire, comptable et financière

Une remise à plat des budgets, par agrément mais aussi par périmètre d'activités a été engagée et se poursuit toujours sur 2025.

Le travail d'analyse de l'évolution des dépenses de personnel par établissement et par pôle se poursuit afin d'optimiser les organisations et améliorer le pilotage de la masse salariale. La production d'indicateurs mensuels : ETP payés et travaillés/absentéisme/Motifs CDD a été déployée en 2025 et est mise à disposition chaque mois pour analyse.

La démarche de calcul de coûts et de rentabilité des activités au sein des ESAT est systématique afin d'accompagner les équipes du pôle travail.

Dans une démarche d'amélioration de nos processus d'achat au sein de l'association,

- Nous travaillons sur le déploiement de contrats cadre afin de réaliser des économies au niveau de l'association
- Nous avons poursuivi nos travaux sur la sécurisation de nos données avec le module de création des tiers TiersNEXT et sur la mise en place de la solution Progidoc sur la fin d'année 2025.

L'outil Progidoc LAD, déployé au 1er janvier 2026, permet le traitement et la comptabilisation des factures de façon dématérialisée et pourra répondre aux enjeux de la réforme de la facturation électronique, mesure obligatoire en septembre 2026. Le module Progidoc BAP matérialise la validation de la facture par la direction avant mise en paiement.

L'année 2026 sera marquée par la matérialisation de l'engagement de la dépense à travers le module Progidoc Achat.

1.2. PERIMETRE

Le bilan combiné de l'Association est issu de l'agrégation de 55 dossiers pour lesquels une comptabilité distincte est tenue. Les différents dossiers comptables composant le Bilan de l'Association sont classés selon deux critères : géographique d'une part et par nature de financeur d'autre part.

Les dossiers comptables sont les suivants :

	Origine des ressources
<u>- SECTEUR SIEGE ET ASSOCIATION</u>	
. Siège Social	ARS + Conseil Départemental
. Association (4 dossiers)	Produits financiers et accessoires (loyers) Contribution budgets de production ESAT, résidents foyers, ADGAP Cotisations adhérents, manifestations Diverses, dons/legs etc. Habitat inclusif
<u>- SECTEUR PETITE ENFANCE & ENFANCE</u>	
. CAMSP	Assurance Maladie et Conseil Départemental
. IME Jean Perrin	ARS/Sécurité Sociale
. IME de l'Elorn	ARS/Sécurité Sociale
. DAME/SPMO Primevères	ARS/Sécurité Sociale
. SPMO Brestois	ARS/Sécurité Sociale
TAXE D'APPRENTISSAGE	
. IME de l'Elorn	Versement T.A.
. IME Primevères	Versement T.A.
<u>- SECTEUR ADULTES</u>	
SECTEUR TRAVAIL - AIDE SOCIALE	
. ESAT Iroise	ARS/Budget Etat +sécurité sociale
. ESAT Armorique	ARS/Budget Etat +sécurité sociale
. ESAT Cornouaille	ARS/Budget Etat +sécurité sociale
. ESAT La Lande	ARS/Budget Etat +sécurité sociale
. ESAT Pays Bigouden	ARS/Budget Etat +sécurité sociale
SECTEUR TRAVAIL - EXPLOITATION	
. ESAT Iroise	Production propre
. ESAT Armorique	Production propre
. ESAT Cornouaille	Production propre
. ESAT La Lande	Production propre
. ESAT Pays Bigouden	Production propre
TAXE D'APPRENTISSAGE	
. T.A Esats	Versement T.A

SECTEUR HEBERGEMENT - AIDE SOCIALE

. EANM Le Halage-Ergué	Conseil Départemental
. EANM Les Fontaines-Concarneau	Conseil Départemental
. EANM Pays Bigouden-Plonéour	Conseil Départemental
. EANM Kelou Mad - Brest	Conseil Départemental
. EANM de l'Iroise- Crozon + EANM Le Rivoal- Pleyben	Conseil Départemental
. SAVS des Papillons Blancs	Conseil Départemental
. EANM Garapin– Brest	Conseil Départemental
. EANM M. Kerbrat - Plougastel	Conseil Départemental
. EANM Croas Caer-Plonéour	Conseil Départemental
. EANM Les Vergers	Conseil Départemental
. EANM Balafennig- Guipavas	Conseil Départemental
. EANM Les Pléiades- Plogonnec	Conseil Départemental
. EANM/EAM Hameau de l'Estran- St Yvi	Conseil Départemental - CPAM
. EANM/EAM Horizons - Brest	Conseil Départemental – CPAM
. EANM/EAM Astérides - Quimper	Conseil Départemental – CPAM
. EANM/EAM Françoise Jousselein - Brest	Conseil Départemental – CPAM
. EANM/EAM Ti Roz Avel - Milizac	Conseil Départemental – CPAM
. EANM FO Accueil Ergué (fermé en 2017)	
. SAA rattachées aux ESAT	Conseil Départemental

SECTEUR HEBERGEMENT - RESIDENTS

. EANM Kelou Mad - Brest	loyers + APL
. EANM de l'Iroise- Crozon + EANM Le Rivoal- Pleyben	loyers + APL
. EANM Pays Bigouden-Plonéour	loyers + APL
. EANM Le Halage-Ergué	loyers + APL
. EANM Les Fontaines-Concarneau	loyers + APL

- DIVERS

. Elorn budget annexe IMPro	Production propre
. Activités diverses IME Elorn	Production propre

Ces différents dossiers représentent deux secteurs d'activité distincts :

- ✓ Un secteur dit de gestion conventionnée (établissements et services financés par l'Aide sociale du Département ou de l'Etat et par l'Assurance Maladie sous forme d'un prix de journée, de séance ou d'une dotation globale de fonctionnement). Les produits de ce secteur sont principalement composés des produits de tiers financeurs pour 55 M€.
- ✓ Un secteur dit de gestion non conventionnée (établissements et services devant générer leurs propres ressources). Il s'agit principalement des activités économiques des ESAT, des budgets hôteliers et de la gestion associative. Le chiffre d'affaires externe des ESAT représente 5.3 M€ en 2025.

1.3. REGLEMENTATION COMPTABLE DE L'ASSOCIATION

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation en vigueur résultant du :

- Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- Règlement de l'ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et suivants.
- Règlement de l'ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et suivants.
- L'arrêté du 27 décembre 2024 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.
- Et les circulaires de la DGCS.

Changement de méthode comptable

A partir du 1er janvier 2025, l'association applique les nouvelles dispositions des règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers.

Ces règlements modifient la présentation des comptes annuels, notamment la suppression des transferts de charges et la nouvelle définition du résultat exceptionnel.

Les principales variations liées à ce changement de présentation sont les suivantes :

- Les reclassements des remboursements d'assurances en compte 7587 pour 82 K€.
- La quote-part de subvention d'investissement ramenée au compte de résultat, constatée jusqu'au 31/12/2024 en produits exceptionnels, est désormais constatée en autres produits d'exploitation pour 128 K€.
- Les reclassements des 675 /775 en comptes 652/757 pour 82 K€ et 158 K€.
- Les reclassements des produits annexes 708 pour 133 K € (en provenance des transferts de charges).
- Et enfin, les différents reclassements comptables ou changements de libellés en lien avec la mise à jour de la nomenclature des comptes, sans impact sur les principales rubriques (sous-totaux ou totaux).
- Sur l'exercice 2025, nous noterons également les contributions de l'Etat concernant les compléments de rémunération ESAT ont été reclassées en produits d'exploitation pour 7 010 K€ (en diminution des charges du personnel avant 2025, : 6 916 K€ en 2024). En effet, ce classement a été questionné avec les textes de la modernisation des états financiers (en attente d'un retour plus officiel de la CNCC).

Règles générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conséquences de cette réglementation sont les suivantes :

1. Constatation de la provision pour congés payés et autres droits acquis par les salariés en gestion conventionnée

Les droits pour congés à payer et autres droits acquis (CET) par chaque salarié, constituant une obligation pour l'employeur, doivent être constatés au passif du bilan de l'établissement à la clôture de l'exercice.

Cette constatation s'est faite selon les modalités suivantes :

- 1) Montant de la provision au 1^{er} janvier 2007 : elle avait été constatée au bilan comptable de l'établissement par les comptes suivants :

114 200 : Dépenses inopposables au financeur
428 200 : Dettes de congés payés à verser

Ceci n'avait pas d'impact sur le résultat, mais permettait d'afficher au bilan de l'établissement cette créance sur le financeur constatée au compte 114200 et due en cas de fermeture ou cessation d'activité.

Depuis la réforme comptable, ce compte a été basculé en report à nouveau de la gestion conventionnée (compte 115922).

- 2) Variation de la provision : elle est constatée au compte de résultat de l'établissement (en + ou en -) par les comptes suivants :

641 200 : Provision congés payés PNM
642 210 : Provision congés payés PM
645 184 : Charges sur provisions congés payés
428 200 : Dettes provisions CP à verser.
438 200 : Charges à payer organismes sociaux

Toutefois s'agissant d'une dépense (ou d'une recette) inopposable au financeur, elle était retraitée dans l'annexe 6.1 pour obtenir le résultat administratif soumis à affectation.

Depuis 2020, cette variation de provision fait l'objet d'une affectation du résultat administratif et viendra donc alimenter le compte 11592200 « Dépenses pour congés payés » au bilan. Pour 2025, cette variation de l'année au titre des congés payés acquis en gestion

conventionnée par les salariés est une variation négative de - 401 254 €, charges sociales incluses.

Cette dette de congés payés représente au 31.12.2025 un montant 1.088.029 € chargés (gestion conventionnée) contre un montant total association à 1.146.958 €.

2. Constatation de la provision pour congés payés T.H.

Depuis l'année 2010, nous constatons au compte de résultat de chaque établissement ESAT Ateliers les droits acquis pour chacun des travailleurs handicapés.

La provision est enregistrée dans les comptes suivants :

- 646 850 : Provision congés payés TH
- 646 860 : Charges sur provision TH
- 428 250 : Dettes provision congés payés TH
- 438 250 : Charges sociales CP TH

Cette dette représente pour l'exercice 2025 : 7.146 €.

3. Vers la fin du traitement de la reprise des résultats n-2 et n-1

Depuis 2007, ce traitement ne se fait plus par le compte de résultat (en movimentant les comptes 672 et 772) mais par affectation du résultat comptable, lequel doit constater selon le cas :

- l'excédent de ressources lié au financement dans la DGF du déficit n – 2,
- ou la minoration des produits liée à la reprise dans la DGF de l'excédent n – 2.

L'affectation de ce résultat comptable permettra d'apurer au bilan de l'établissement :

- le compte 115 190 s'agissant d'un déficit n – 2,
- le compte 115 100 s'agissant d'un excédent n – 2.

La reprise des résultats antérieurs tend à disparaître avec la mise en place des CPOM et des cadres ERRD/EPRD.

Depuis 2020, le résultat comptable de la gestion conventionnée n'est pas retraité des reprises de résultats nettes (excédents nets) acceptées ou autres reprises acceptées.

1.4. COMPTABILISATION DES RESULTATS ANTERIEURS DE LA GESTION CONVENTIONNEE

Il paraît utile de rappeler que les résultats de la gestion conventionnée sont soumis aux vérifications des organismes de contrôle (ARS et Conseil Départemental). De ces vérifications résultait une décision quant à la reprise ou non en n + 2 des résultats annoncés et/ou des affectations de résultat.

Ainsi, avant la mise en place d'un ERRD/EPRD, un résultat déficitaire constaté en N faisait l'objet d'un financement au cours de l'année N+2, par le biais d'une majoration du prix de journée ou de la dotation globale de fonctionnement.

A l'inverse, un excédent constaté et accepté par l'organisme de contrôle en N faisait l'objet d'un « remboursement » de la part de l'Association par le biais d'une minoration du prix de journée ou de dotation globale selon le cas en N+2.

Avec les dispositifs ERRD/EPRD/CPOM, l'affectation est validée conformément aux dispositions des CPOM (devenues sur 2020, un CPOM tripartite). Les corrections interviendront par des fluctuations d'enveloppe de la dotation à venir.

Il en ressort que ces résultats comptabilisés en haut de bilan au titre de l'année n (en « résultat de l'exercice » sous contrôle de tiers financeurs) deviennent, après examen par les financeurs, en n + 1 :

- un droit de créance sur l'administration s'il s'agit d'un déficit à récupérer,
- une dette envers l'administration s'il s'agit d'un excédent à reverser.

Sur 2025, nous ne notons pas de correction.

Il en résulte le traitement comptable suivant des résultats de la gestion conventionnée, conformément à la réglementation comptable applicable :

• Sur la présentation du résultat

- Les résultats de l'exercice (2025) sont comptabilisés dans les comptes de la classe 12 : « résultat de l'exercice » ; ils se détaillent ainsi :

1. Résultat de la gestion non conventionnée	1.382.732 € (excédent)
2. Résultat de la gestion conventionnée sous contrôle de tiers financeur	328.140 € (excédent)

Il faut noter que le résultat de la gestion conventionnée apparaissant au compte 12 ne peut être comparé au résultat d'une entreprise commerciale puisqu'il se détermine à partir de la « règle du jeu » de la réglementation des prix de journée qui attribue aux établissements les moyens financiers, par prix de journée ou dotation globale (DGC) avec parfois l'obtention de crédits non reconductibles (CNR).

- En conformité à l'ERRD 2025 envoyé, les résultats 2025 de la gestion conventionnée feront l'objet d'une affectation dans les modalités suivantes en référence à la réglementation comptable applicable (cf. ci-dessus).

1) Apurement des résultats antérieurs de 2020 sous contrôle des tiers financeurs

Depuis 2020, les résultats antérieurs de 2020 (inclus) ne sont plus l'objet de reprise, conformément à la réglementation.

2) Fin des imputations des dépenses non opposables aux financeurs

Avec la réforme comptable, cette imputation n'impacte pas directement le résultat. Il fait maintenant l'objet d'une affectation du résultat administratif, à savoir dans le compte :

- 11592200 : « Dépenses pour congés payés » par le débit ou crédit du compte 12 (pour un montant net de -401 254 € selon qu'il s'agit d'une variation positive ou négative de la provision CP calculée pour chaque ESMS).

3) Affectation du résultat administratif

Il s'agit du résultat sur lequel le financeur va se prononcer dans le courant de l'année 2026.

Cas particulier des résultats administratifs du secteur de gestion sous contrat CPOM :

Dans le cadre du contrat CPOM (2012-2017) signé avec l'ARS pour les secteurs Enfance et ESAT, l'association avait une liberté d'affectation des résultats en conformité avec les articles R314-51 et R314-43 du CASF. Cette affectation est communiquée pour information à l'ARS. Ces résultats sont présentés dans les comptes 115 « Excédent ou Déficit » sous contrôle des tiers financeurs.

En 2018, un avenant n°4 avait été signé avec l'ARS pour fixer des nouvelles modalités budgétaires et préciser les modalités d'affectation des résultats CPOM. Cet avenant était effectif à compter du 1^{er} janvier 2018 et prenait fin à la date de signature du prochain CPOM. Sur 2018 et 2019, le CPOM tripartite ARS-CD n'avait pas été signé. Il a finalement été validé le 25 juin 2020 pour la période 2020-2024 et signé le 7 août 2020.

Parallèlement l'autorisation de financement des frais de siège avait été prorogée d'un an en 2019 dans l'attente de son renouvellement. Cette autorisation a été obtenue sur 2020. Une prorogation a été obtenue sur 2025 dans le cadre du renouvellement CPOM 2026-2030.

En septembre 2024, l'avenant n°1 du CPOM a prorogé d'un an la durée du CPOM.

• **Sur la présentation des produits d'exploitation**

Présentation depuis 2007

Les reprises de résultat n-2 faisaient partie intégrante des produits d'exploitation de l'année et impactent donc le résultat comptable de l'année et en particulier celui de la gestion conventionnée.

Pour une meilleure lisibilité, le résultat comptable de l'année était présenté au compte de résultat en différenciant :

- Le résultat de gestion de l'exercice (secteur conventionné et non conventionné)
- La quote-part du résultat comptable issue du financement (pour les reprises de déficit) ou de la reprise (pour les excédents) des résultats acceptés n-2 dans les dotations de fonctionnement 2019, sauf en périmètre CPOM.

Depuis 2020, en l'absence de reprise de résultats antérieurs, les produits sont distingués par financeur et par secteur. Voir tableau des produits.

1.5. TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

Pour la gestion conventionnée, le compte administratif était déposé auprès des financeurs afin de leur présenter les dépenses et les produits réalisés dans l'année au regard des budgets accordés. La présentation de ces comptes administratifs suivait le nouveau cadre normalisé défini par l'arrêté de décembre 2007 pris en application de l'article 48 du décret budgétaire et comptable n° 2003-1010 du 22 octobre 2003.

Depuis 2018, l'association dépose maintenant des ERRD/EPRD conformément aux cadres normalisés sauf pour le Siège.

Le contrôle effectué par les autorités de contrôle sur les comptes administratifs ou les ERRD des établissements peut avoir lieu après la clôture de l'exercice comptable. Il en ressort que l'affectation définitive du résultat peut n'intervenir qu'après la tenue de l'Assemblée Générale.

Plusieurs cas peuvent (ou pouvaient) se présenter :

- Le résultat du compte administratif n'est pas retenu en totalité par le financeur (refus de prise en compte des dépassements de dépenses), l'écart vient alors s'imputer sur les comptes de report à nouveau ou en annulation de provisions s'il s'agit de refus de provisions.
Le résultat accepté par le financeur est alors affecté aux comptes 115 « Résultats sous contrôle de tiers financeurs » et sera imputé sur le budget $n + 2$ selon le mécanisme décrit au point 1.2. Ce point tend à disparaître avec le fonctionnement des ERRD/EPRD (liberté d'affectation selon les dispositions du CPOM), les rejets étant réalisés sur un ajustement du montant de la dotation en $N+1$) (voir point 3).
- Le résultat accepté par le financeur (après correction éventuelle) fait l'objet, avec son accord, d'une affectation totale ou partielle à des mesures d'investissements. Cette affectation est constatée au compte 10682 « Excédent affecté à l'investissement ».
Une affectation au financement de mesures d'exploitation (ex. indemnités de départ en retraite), en réserve de compensation ou en réserve de trésorerie peut aussi être décidée suite aux nouvelles dispositions du décret visé ci-dessus et de nouveaux décrets en 2018.
- Depuis la mise en place du CPOM, le principe d'affectation reste libre sous respect des dispositions du CASF ou contractuelles du CPOM.

Concernant les résultats 2024, les traitements comptables ont été les suivants :

Pour le secteur financé par le Conseil Départemental sous CPOM :

Les résultats 2024 acceptés à -1.627.568 € (déficit net) ont été affectés de la manière suivante :

- 244.483 € en Excédent affecté à l'investissement (1068522)
- - 1.872.051 € ont été affectés en Reports à Nouveau (RAN : 115) ;

Pour le secteur ARS financé par l'Assurance maladie (secteur enfance) sous CPOM, les résultats 2024 (nets) acceptés à 535.674 € ont été ainsi affectés :

- 474.175 € en excédent affecté à l'investissement (1068522)
- 61.499 € ont été affectés en Reports à Nouveau (115)

Le résultat (bénéfice) du Siège a été imputé en résultats en instance d'affectation pour 17.836 € (compte 115).

Pour le secteur ESAT ARS sous CPOM, les résultats 2024 (nets) acceptés à 366.874 € ont été affectés pour 287.194 € en réserve affectée à l'investissement (1068522) et 79.680 € en report à Nouveau (115).

Le montant des reports à nouveaux cumulés sous contrats de tiers financeurs après affectation du résultat 2024 et réaffectation des reports à nouveaux créanciers est débiteur pour 9.542.670 €.

1.6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix de revient d'origine (coût historique).

Les amortissements sont calculés exclusivement selon la méthode linéaire.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

· Constructions et installations	10 à 30 ans (exceptionnellement 40 ans)
· Matériels et outillages	3 à 10 ans
· Autres immobilisations	5 à 10 ans (sauf logiciels)

Dès lors que des circonstances exceptionnelles le justifient, un amortissement exceptionnel peut être pratiqué.

En 2025, une dépréciation des immobilisations pour 147.508 € est comptabilisée. Elle concerne principalement l'atelier jardinerie du fait de fortes dégradations causées par la tempête CIARAN en novembre 2023.

Méthode des amortissements par composants

L'Association a mis en œuvre en 2006 l'approche par composants issue des normes IFRS, en décomposant dans la gestion des immobilisations les biens immobiliers dont l'Association est propriétaire et qui relèvent de cette approche par composants.

1.7. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

- Créances DASS 1985-1986

Ces créances d'un montant de 478.786 € assorties d'une provision de même montant avaient fait l'objet d'une passation en pertes irrécouvrables au 31 décembre 2000 avec reprise de la provision correspondante.

Une lettre de la DGAS /5B du 09.08.2002 fait valoir que ces créances ne sont ni douteuses ni irrécouvrables et qu'en cas de fermeture de la structure, elles devront être réglées par l'Etat.

Ces créances ont été réintégrées à l'actif du bilan au 31 décembre 2002 et nous avons constitué en 2002 une nouvelle provision pour dépréciation de même montant par les comptes de produits et charges exceptionnels.

▪ Créances financières sur le CILA/ Action logement

Il s'agit des versements de participation à l'effort de construction effectués depuis 1992 au CILA (Comité Interprofessionnel du Logement), devenue Action Logement, sous forme de prêt remboursable à 20 ans.

Le versement effectué en 2025 pour 121.148 € a été inscrit en immobilisation financière dans chacun des établissements.

A la date du 31 décembre 2025, la créance versée en 2005 de 52.070 € est devenue exigible et a été encaissée en 2025.

▪ Titres de participation / Placements

L'association détient à 98% la SCI Cristal dont la valeur des titres est de 762 € au 31/12/2025.

En 2021, l'association a acquis 999 parts sociales de la SCI Béryl (à 1 €, soit 999 €) porteuse du projet de construction de Françoise Jousselein, soit 99.9% du capital.

L'association a également en compte de créances rattachées à des participations :

- 2.798.134 € de créance envers la SCI Béryl (apport construction Françoise Jousselein)
 - 210.970 € de créance envers la SCI Cristal (acquisition du bâtiment de Pleyben)
- (voir tableau)

Le reste des immobilisations financières correspond principalement à des placements ou des dépôts de garantie.

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale. Ils sont valorisés à leur valeur historique et font l'objet d'une dépréciation si leur valeur liquidative au 31 décembre est inférieure.

1.8. VALEURS D'EXPLOITATION

Les stocks de matières premières sont évalués à leur prix d'achat, les stocks de produits finis à leur prix de revient.

Concernant les en-cours de production, ils sont chiffrés selon le cas sur la base d'un prix de revient ou d'une décote sur le prix de vente.

Dès lors que l'on constate des risques de non-usage futur de transformation ou de commercialisation ou des risques de commercialisation à un prix inférieur au prix d'achat ou de revient, on constate une provision pour dépréciation est constatée pour corriger la valeur au bilan. S'il n'y a pas eu de rotation des matières premières en stocks dans l'année, la

provision est de 50 %, elle est portée à 100 % si aucune rotation n'est constatée sur les deux dernières années.

En 2025, une dotation de provision de 24.917 € et reprise de provision de 23.889 € ont été pratiquées.

Concernant les créances ou les dettes, elles sont évaluées à leur valeur nominale. Une dépréciation peut être pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.9. COMPTES DE LIAISON

Les opérations comptables relatives aux fonctions achats, ventes et caisse sont assurées sur le lieu où se crée l'événement (c'est-à-dire au sein de l'établissement ou du service).

Concernant les opérations de trésorerie :

- Soit elles sont initiées par le Siège sur le compte bancaire de l'établissement et imputées directement dans la comptabilité de l'établissement (ex. règlement fournisseurs) ;
- Soit elles sont réalisées par le Siège sur un compte bancaire pivot à partir duquel elles sont ensuite réaffectées dans chaque comptabilité d'établissement par le jeu d'un compte de liaison (encaissement des produits, règlement des salaires et charges sociales....).

Le principe de stricte réciprocité des comptes de liaison débiteurs et créditeurs aboutit à leur élimination lors de l'établissement du bilan combiné de l'Association.

Afin de faciliter le contrôle des réciprocités et l'analyse de la trésorerie dans les cadres EPRD/ERRD, des comptes de liaison individualisés par établissement ont été créés depuis l'exercice 2021 et un contrôle de réciprocité est réalisé tous les trimestres.

1.10. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON RENOUVELABLES

Lorsque l'arrêté de subvention précise le caractère renouvelable de la subvention, cette dernière est réintégrée au compte de résultat par fraction correspondant au montant de l'amortissement constaté sur les biens financés par la subvention (biens immobiliers ou mobiliers). Sur ces postes la réforme du plan comptable n'a pas généré de changement de méthode, seulement des reclassements internes de poste à poste.

Sur l'exercice 2025, nous avons réintégré au compte de résultat une quote-part de ces subventions pour un montant total de 128.381 € (correspondant à l'amortissement constaté), qui est maintenant en résultat d'exploitation.

Subventions ETAT

En 2023, deux subventions FATESAT avaient été versées pour un total de 45.893 € sur des acquisitions d'investissement sur nos ESAT : machine à graver/ véhicule et matériel espaces verts dans le cadre de la création d'une nouvelle équipe sur Plonéour Lanvern. Le montant réintégré sur l'exercice pour les subventions FATESAT est de 6.950 €.

Une subvention a été accordée par la CNSA pour l'opération de reconstruction de l'IMPro de l'IME de l'Elorn en 2011 pour un montant de 530.000 €.
Cette subvention est amortissable sur une durée de 25 ans (soit 21 200 €/an).

Une subvention a été accordée par la CNSA pour l'opération de reconstruction de l'IME des Primevères en 2014 pour un montant de 1.030.478 €.
La durée d'amortissement a été renégociée à 20 ans avec le financeur sur 2019. Le montant réintégré sur l'exercice est de 53.160 €.

Une subvention a été accordée par la CNSA pour l'opération de construction de l'ESAT de Cornouaille en décembre 2016 pour un montant de 700.000 €. Le montant réalisé de la construction étant inférieur à la projection initiale, la subvention a été revue à la baisse et un montant de 69.858 € a été remboursé à la CNSA sur l'exercice 2020. Le montant réintégré sur l'exercice est de 25.202 €.

DEPARTEMENT

Plusieurs subventions du Conseil Départemental concernant des ouvertures ou des extensions d'établissements avaient été accordées. Elles ont généré une reprise de 5.717 € sur l'exercice.

Subventions taxes d'apprentissage

Les sections IMPro des Instituts Médico-Educatifs et les ESAT sont habilitées à percevoir la taxe d'apprentissage. La collecte est inscrite au passif du bilan dans les subventions d'investissements renouvelables (solde brut au 31 décembre 2025 : 655.070 €). Elle est reprise au compte de résultat chaque année au prorata de l'amortissement sur les biens qu'elle a servi à financer (reprise en 2025 : 8.981 €).

Subventions autres

Au titre de l'aménagement de postes ou autres investissements, nous percevons des subventions d'organismes dédiés (CARSAT). Sur 2025, nous avons effectué une reprise de 1.589 €.

1.11 PROVISIONS REGLEMENTEES - DIFFERENCE SUR REALISATION D'ACTIFS

La réglementation permet la constatation des plus ou moins-values pour le secteur conventionné :

- S'agissant d'une plus-value de cession, on constate une provision au compte 14861000 par le débit du compte 687461 « Dotation aux provisions réglementées » ;
- S'agissant d'une moins-value de cession, on constate une reprise de provision du compte 14861000 par le crédit du compte 787461 « Reprise de provisions réglementées ».

Ce traitement comptable aboutit à une stricte neutralité des opérations de cession d'actif dans l'exécution budgétaire de l'année, les + ou - values venant abonder ou réduire la

réserve constituée. La réforme comptable conserve ce dispositif. Une dotation sur plus-value nette d'actif est comptabilisée pour 61.582 € et une reprise pour 4.109 € sur l'exercice 2025.

1.12 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Dès lors qu'un événement de nature spécifique peut entraîner des conséquences sur le plan financier pour l'Association, le risque fait l'objet d'une appréciation objective et réaliste tant sur le plan de la probabilité de réalisation de ce risque que sur son évaluation financière.

En parallèle, nous avons effectué une dotation pour 25.685 € concernant une évaluation du risque supérieure sur nos litiges à la dernière clôture ou en lien avec de nouveaux litiges et des reprises pour 150.000 € sur des litiges clôturés.

Le montant total de provisions pour risques au 31 décembre 2025 est de 269.685 €.

1.13 PROVISION POUR INDEMNITES DE RETRAITE

Nous avons mis en place en 2011 un dispositif de fonds mutualisé sur le secteur des établissements et services en CPOM pour le financement des indemnités de départ en retraite ; ce fonds dédié était alimenté par des crédits annuels pérennes de l'ARS et principalement par les économies GVT faites à l'occasion des départs de personnel.

Ce fonds n'était plus alimenté que par des reprises suite aux négociations CPOM.

La compagnie des commissaires aux comptes (CNCC) tolérait une comptabilisation partielle des fonds retraite en fonds dédiés (réponse CNCC). Avec la réforme comptable, cette réponse est devenue caduque et le fonds a ainsi été reclassé en report à nouveau (principalement le compte 115923 « Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R.314-45 du CASF ».).

Nous affectons les dépenses de départ à la retraite des établissements concernés à travers l'affectation des résultats en compte 115923.

1.14 PROVISION POUR CONGES PAYES ET HEURES SUPPLEMENTAIRES

Le principe de provision qui obéit à une obligation comptable n'était pas reconnu par nos autorités de contrôle. Sa constitution s'était donc faite sur les résultats antérieurs de la gestion non conventionnée et donc par imputation sur les réserves.

Toutefois au vu de la réglementation comptable, cette provision, tout en restant une dépense non opposable au financeur (jusqu'en 2019), est depuis 2007 présentée au passif du bilan de l'établissement (en dettes à court terme et en fonds propres) dans les modalités présentées au point 1.2. Elle représente une somme de 1.146.958 € au 31.12.2025 contre 1.559.722 € au 31.12.2024 constituée sur les réserves de l'Association.

Par ailleurs, une provision a également été comptabilisée depuis 2011 pour les T.H. Son montant est de 7.146 € et représente les droits acquis au 31 décembre 2025.

La mise en place du logiciel de suivi des temps Octime permet de suivre les heures supplémentaires à la clôture. Au 31 décembre 2025, la valorisation des heures supplémentaires en compteur est comptabilisée pour 98.576 € brute chargée.

1.15 FONDS DEDIES ou REPORTES

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Au compte de résultat sont enregistrés :

- en charges dans le poste « reports en fonds dédiés »,
- en produits dans le poste « utilisation des fonds dédiés », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

En cas d'utilisation des fonds dédiés pour l'acquisition ou la production d'immobilisations amortissables : choix de rapporter en produits le montant de l'acquisition ou le coût de production sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement des immobilisations.

Le plan comptable ouvre la possibilité de constater les dépenses restant à engager sur des subventions accordées dans l'année.

Le solde de ces fonds dédiés ou reportés au 31 décembre 2025 était de 10.289.868 €. En cours d'année, nous avons constaté les éléments suivants :

1. Fonds reportés legs ou donation

Ce fonds a été abondé en 2020 par le legs d'un terrain d'une valeur de 175 € (cf. 1.18 Dons et legs). En 2025, la situation reste identique.

2. Fonds dédiés à l'investissement

Ce fonds est principalement constitué de fonds dédiés pour travaux et de provision renouvellement immobilisations affectées : PAI construction de l'IME des Primevères, PAI construction des bâtiments Espaces Verts et de la restauration de l'ESAT Armorique, PAI construction des bâtiments de l'ESAT du Pays Bigouden, les fonds dédiés au projet de construction de Françoise Jousselein et les fonds dédiés de la subvention notifiée par l'ARS Bretagne dans le cadre de la montée de version du DIPA.

Les reprises de provisions sont constituées au rythme des amortissements constatés et se sont élevées à un montant de 357.644 €. A ce titre, nous avons d'ailleurs réalisé une reprise de fonds dédiés sur la subvention ARS pour 65.862 € dans le cadre de l'achèvement de la montée de version DIPA.

3. Fonds dédiés contribution ou autres

Ces comptes sont constitués :

- Fonds dédiés dotations ponctuelles
- Fonds dédiés contribution autre organismes

Le montant global est de 137.108 € au 31 décembre 2025.

4. Fonds dédiés à l'exploitation

Ces fonds obtenus en crédit non reconductible pour 4.435.879 € en 2025 auprès de l'ARS sont fléchés sur le projet de reconstruction de l'IME Jean Perrin et du SPMO (PAI), projet immobilier porté par un bailleur social et qui entraînera une redevance de loyer une fois le bâtiment construit.

1.16 COMPTE EPARGNE-TEMPS

Introduit par l'accord ARTT cadre de notre branche professionnelle du 12 mars 1999 et par l'accord Papillons Blancs agréé en février 2000, l'adhésion de l'Association au groupe Médéric pour la gestion de ce compte épargne-temps a été effective pour les droits acquis jusqu'au 31 décembre 2010.

A partir de 2011, la gestion du CET est assurée en interne par la constitution d'une provision constatant les droits acquis par les salariés.

A ce jour, la provision représente un cumul de 694.980 € au 31 décembre 2025. Cette provision suit les mêmes obligations que la provision pour congés payés.

1.17 COMPLEMENT DE REMUNERATION VERSE AUX TRAVAILLEURS HANDICAPES

L'Association verse aux travailleurs handicapés un complément de rémunération équivalent à 50 % du SMIC mensuel pour le compte de la DDTE qui nous le rembourse. Ce complément de rémunération était constaté directement en créances d'exploitation.

Un arrêté du 31 décembre 2004 précise le mode de comptabilisation suivant dans les charges d'exploitation à compter du 1er janvier 2004 :

- a. en 643100 : le salaire direct ESAT,
- b. en 643200 : le complément de rémunération DDTEFP.

Nous avons par ailleurs créé le compte 645680 « Charges sur compléments de rémunération TH » (devenu en 2018 : les comptes 646230 et 646440).

A compter de l'exercice 2025, les remboursements perçus par l'Etat (ASP) est imputé aux comptes suivants :

- c. 758430 – Remboursement GRTH DDTEPP / aides au poste (anciennement compte 64329)
- d. 758431/7584311 – Remboursement charges sur GRTH/ aide au poste (anciennement comptes 646910/64692)

Ceci aboutissait à une stricte neutralité de ces charges au compte de résultat. Ces montants ne se nettent plus sur 2025 sur une même sous-rubrique (voir changement méthode comptable).

Les compléments de rémunération versés, charges sociales incluses, représentent 7.009.811 € pour l'année 2025.

Au 31 décembre 2025, nous avons une créance sur l'ASP de 584.695 €. La majorité de cette créance a été soldée sur 2026.

1.18. DONTS ET LEGS

Notre Association, affiliée à l'Unapei qui est reconnue d'utilité publique, est habilitée à recevoir des dons.

- Les dons manuels (remise de sommes d'argent) sont inscrits en compte de produits ;
- Les legs (dispositions incluses dans un testament), dans la mesure où les libéralités ne sont pas assorties d'un droit de reprise et qu'elles ne concernent pas un bien amortissable, peuvent être comptabilisés en réserves ou en produits.

Dans le cadre du leg perçu en 2014, l'Association est attributaire de biens immobiliers (maison d'habitation, terrains divers) qui ont été valorisés dans l'acte de succession pour un montant de 582.335 €.

L'Association n'ayant toujours pas statué sur le sort de ces biens (réalisation de ces biens ou pas), ils n'ont pas été constatés à l'actif du bilan 2017.

Sur l'exercice 2017, deux des biens ont été vendus, une maison d'habitation et un terrain, qui génèrent un produit exceptionnel de 210 K€.

Sur l'exercice 2018, d'autres biens ont été vendus, notamment un terrain à Plougastel Daoulas générant un produit exceptionnel de 163.5 K€. Sur 2020, malgré la réforme comptable, ce montant n'a pu être comptabilisé car l'association restait en cours de chiffrage auprès du notaire des montants actualisés et restant à réaliser. Depuis cette date, la situation n'a toujours pas évolué.

L'Association a perçu un leg sur l'exercice 2020. Il s'agissait du legs Jegou porté à l'actif de l'établissement Esat de Plonéour en gestion propre conformément au testament. Ce legs se composait d'un bien, de créances, d'assurance vie et d'un terrain pour un montant total de 59 543 €. Il n'y a pas eu d'évolution concernant ce leg.

Sur l'exercice 2025, l'association a perçu un complément de leg pour un montant de 10.117 €.

L'association a actuellement un engagement non réalisé (legs : une contribution financière via l'UNAPEI pour 89 K€) sur l'exercice.

1.19 VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

L'Association des Papillons Blancs du Finistère est une association « Loi 1901 » dont les membres du Conseil d'Administration et les adhérents sont des parents bénévoles.

Elle n'a pas été en mesure de réaliser le suivi du nombre de jours et n'est donc pas en mesure de l'évaluer de manière fiable.

Il en est de même pour les autres contributions en nature.

1.20 REGIME FISCAL

Le statut juridique de l'Association qui, exerce ses activités dans le champ social et médico-social, qualifie une gestion dite désintéressée qui la place hors du champ d'application des impôts commerciaux (TVA, I.S., taxe professionnelle).

L'association a, pour les activités économiques des ESAT, renoncé à son droit à exonération et soumis par option expresse ses activités à la TVA.

Par ailleurs, l'Association, en tant que OSBL (organisme sans but lucratif) est redevable de l'impôt sur les sociétés au taux réduit au titre de sa seule gestion patrimoniale (revenus mobiliers et fonciers). Un impôt de 55.879 € a été constaté en 2025.

1.21 ENGAGEMENTS RETRAITE

Les droits calculés à la date du 31 décembre 2025 pour les indemnités de fin de carrière s'établissent à 4.243 K€.

Le mode de calcul correspond à une hypothèse de départ à la retraite à l'initiative du salarié à l'âge de 65-67 ans pour les cadres et de 60-64 ans pour les non-cadres. Le taux de charges sociales est de 46,82 % pour les non-cadres et 58,95 % pour les cadres.

Les paramètres retenus sont les suivants :

- Taux d'actualisation : 3.60 % (3.35 % en 2024)
- Profil de carrière : 1.5% (1 % en 2024)
- Table de mortalité : INSEE 2024
- Rotation du personnel : turn-over faible.

1.22 AUTRES

L'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 précise que la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés doit figurer en annexe des comptes annuels, dès lors que l'association, reçoit des subventions de l'Etat et collectivités territoriales pour un montant annuel supérieur à 50 000 euros et dont le budget annuel est supérieur à 100 000 euros.

Au cas particulier de l'association, il est rappelé que les administrateurs ne sont pas rémunérés et ne bénéficient pas d'avantages en nature.

Comme l'année précédente, l'association n'entre pas dans le champ d'application de l'EAR (Etat séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger).

1.23 AUTRES EVENEMENTS

1- Evènements significatifs de l'année 2025

Nouveaux Agréments 2025

La résidence Françoise Jousselin a obtenu une nouvelle place de foyer de vie à compter du 1er janvier 2025. Cette place, obtenue en 2021 dans le cadre des AMI, était fléchée initialement sur la résidence des Pléiades à Plogonnec.

Dans le cadre du plan « 50 000 solutions » :

Le DIME Brestois a obtenu la création de 15 nouvelles places (5 d'accueil de jour et 10 SPMO) à compter de septembre 2026.

Le CAMSP a également obtenu des financements complémentaires afin de consolider la mission de diagnostic et d'intervention précoce pour les enfants de 0 à 6 ans.

Obtention d'un PAI et CNR sur le DIME BRESTOIS

Le DIME Brestois, dans le cadre du dépôt du PAI de la reconstruction du SPMO et de l'IME Jean Perrin a obtenu une aide à l'investissement :

- Plan Aide Investissement 1.334.070 € qui sera versé au bailleur social
- Crédits Non Reconductibles (CNR) 4.435.879 € octroyés en 2025

Ce projet immobilier sera porté par le bailleur social BMH, les CNR seront reversés en 2026 lors du lancement des travaux de construction afin de diminuer d'autant le montant de notre redevance.

Obtention des Crédits Non Reconductibles

L'association a bénéficié de CNR de part de l'ARS pour 916 K€ dans cadre de financement d'action de formation, de prise en charge de situations critiques et du déploiement d'un dispositif nouveau nés vulnérables sur le CAMSP.

CPOM 2026-2030

L'association a débuté la négociation du prochain CPOM tripartite avec la détermination des fiches objectifs.

Sur le plan des ressources humaines :

Séjour pour tous :

Pour rappel, l'année 2024 fut marquée par l'agrément de l'accord de branche du 4 juin 2024 relatif à l'extension du Séjour dans le secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif. La mise en application de cet accord SEGUR sans financement sur la partie conseil départemental avait considérablement impacté le résultat 2024.

Au titre de 2025, nous avons obtenu un financement de 305.570 € sur le périmètre conseil départemental soit une amélioration d'autant du résultat du pôle habitat & vie sociale.

2- Perspectives & éléments post clôture

Facturation électronique et processus achat

La solution Progidoc a été retenue et déployée sur janvier 2026 avec pour objectifs :

- Le traitement et la comptabilisation des factures de façon dématérialisée pour répondre aux enjeux de la réforme de la facturation électronique à échéance septembre 2026
- La matérialisation du Bon A Payer de la facture par la direction

Puis à partir de juin 2026 :

- La matérialisation de l'engagement de la dépense via le passage de bon de commande

Formation

L'association travaille sur le déploiement d'un logiciel de Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) avec l'entreprise CO-SAVOIRS.

Projet internat de l'Elorn et 3 extensions

Ce projet architectural de 2 849 K€ sur le site de l'IME de l'Elorn avait fait l'objet d'une demande de financement PAI auprès de l'ARS. Il comprend :

- La création d'un internat de 20 places
- La création de 4 salles éducatives
- La création de bureaux administratifs, d'espaces thérapeutiques et d'accueil des familles
- Des vestiaires pour le gymnase

En 2023, l'association avait obtenu un financement de 1.115.534 € pour ce projet. Les travaux ont débuté sur le deuxième trimestre 2026.

Rénovation de la scierie à Erqué Gaberic

A la suite de la fermeture de la scierie, nous rénovons une partie du bâtiment en atelier de sous-traitance pour accueillir 12 travailleurs pour des travaux à hauteur de 380 000 €.

CPOM 2026-2030

Les négociations se poursuivent et la détermination des objectifs également sur le début d'année 2026 avec des enjeux de transformation profonde de nos habitats et de rebasage des structures sous-financées par rapport aux moyens nécessaires et comparativement aux structures similaires dans le département.

II – TABLEAUX DE L'ANNEXE

- ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE
- ETAT DES AMORTISSEMENTS
- ETAT DES STOCKS
- ETAT DES CREANCES D'EXPLOITATION
- TABLEAU DES RESULTATS AFFECTES AU COURS DE L'EXERCICE 2024 ET DES RESULTATS SOUS CONTROLE DE TIERS FINANCEURS
- TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES
- TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DEDIES
- ETAT DES FONDS REPORTES ET PRODUITS LEGS/DONATIONS ET ASSURANCE-VIE
- ETAT DES RESERVES, REPORT A NOUVEAU ET PROVISIONS REGLEMENTEES
- ETAT DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON RENOUVELABLES
- ETAT DES PROVISIONS
- TABLEAU DES EMPRUNTS
- ENGAGEMENTS FINANCIERS
- ETAT DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE
- ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES
- ETAT DES CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR
- TABLEAU DE FINANCEMENT
- TABLEAU DES EFFECTIFS
- RESULTATS PAR SECTEUR DE GESTION
- RESULTAT EFFECTIF
- ETAT DES OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET LOCATIONS LONGUE DUREE
- PRODUITS D'EXPLOITATION : CHIFFRES D'AFFAIRES, CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS
- RESULTAT EXCEPTIONNEL ET TRANSFERTS DE CHARGES
- TABLEAU FILIALES ET PARTICIPATIONS

LES PAPILLONS BLANCS DU FINISTERE	EXERCICE DU 01.01.2025 AU 31.12.2025
-----------------------------------	--------------------------------------

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

	Début d'exercice	AUGMENTATIONS		DIMINUTIONS		Fin d'exercice
		Acquisitions	Fusion établissements (transferts)	Cessions	Fusions établissements (transferts)	
		valeurs brutes	apports		Mise h.s.	autres
Frais d'établissement / évaluation	149 933 €					149 933 €
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Autres immobilisations	64 723 €					64 723 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains	1 854 570 €			13 288 €		1 841 282 €
Constructions	- €					- €
.sol propre	24 476 662 €	10 350 €				24 487 012 €
.sol d'autrui	- €					- €
.Agencements sur sol propre	6 789 861 €	83 693 €		16 884 €		6 856 669 €
.Agencements autres	914 844 €	2 616 €		7 303 €		910 157 €
Matériel & outillage	6 841 417 €	478 171 €		137 438 €		7 182 150 €
Agencs, installations sur mat. out.	661 616 €	7 050 €		11 900 €		656 766 €
Autres immobilisations corporelles	- €					- €
.Agencements	2 171 442 €	29 971 €		46 042 €		2 155 372 €
.Matériel de transport	5 660 362 €	863 248 €		360 414 €		6 163 195 €
.Matériel et mobilier de bureau	2 418 512 €	61 395 €		21 604 €		2 458 303 €
-Matériel et mobilier informatique	1 289 454 €	83 373 €		21 198 €		1 351 629 €
-Autres immobilisations	9 716 €					9 716 €
.Taxe d'apprentissage	- €					- €
Immobilisations corporelles en cours, avances e	10 808 €	628 749 €		10 116 €		629 441 €
Immobilisations affectées, mise à dispo	175 €					175 €
TOTAL	53 314 094 €	2 248 617 €	- €	646 188 €	- €	54 916 523 €
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Titres immobilisés	144 081 €	3 687 €		7 677 €		140 091 €
Prêts / autres	2 172 815 €	121 148 €		52 070 €		2 241 893 €
Dépôts & cautionnements	111 198 €	5 996 €		2 500 €		114 694 €
Créances rattachées à des participations	3 021 704 €			12 600 €		3 009 104 €
TOTAL	5 449 798 €	130 832 €	- €	74 847 €	- €	5 505 782 €
TOTAL GENERAL	58 763 892 €	2 379 448 €	- €	721 035 €	- €	60 422 305 €

ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Début d'exercice	AUGMENTATIONS		DIMINUTIONS Reprises Cessions	Fin d'exercice
		Dotations Transferts	Dépréciation		
Frais d'établissement / évaluation	149 933 €				149 933 €
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Autres immobilisations	63 390 €	278 €			63 669 €
	- €				- €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	154 982 €	3 051 €			158 033 €
Constructions	- €				- €
sol propre	9 141 128 €	808 321 €	42 236 €	4 670 €	9 987 016 €
sol d'autrui	- €				- €
Agencements, aménagements	5 644 979 €	270 971 €	8 198 €	32 385 €	5 891 763 €
Installations, Matériel & outillage	5 180 827 €	428 555 €		125 222 €	5 484 160 €
Agencement Matériel & outillage	495 437 €	20 431 €		11 900 €	503 967 €
Autres immobilisations corporelles	- €				- €
Agencements & aménagements	1 682 510 €	95 505 €		23 754 €	1 754 260 €
Matériel de transport	4 198 541 €	450 614 €		339 158 €	4 309 997 €
Matériel et mobilier de bureau	1 908 787 €	114 908 €		16 619 €	2 007 076 €
Matériel et mobilier informatique	1 109 027 €	94 390 €		21 127 €	1 182 289 €
Immob., taxe d'apprentissage	- €				- €
Autres immobilisations	9 716 €				9 716 €
Amortissements à régulariser	100 000 €				100 000 €
Amortissements exceptionnels	- €				- €
TOTAL	29 625 935 €	2 286 746 €	50 434 €	574 836 €	31 388 278 €
TOTAL GENERAL	29 839 258 €	2 287 024 €	50 434 €	574 836 €	31 601 880 €

LES PAPILLONS BLANCS FINISTERE	EXERCICE DU 01.01.2025 AU 31.12.2025
--------------------------------	--------------------------------------

ETAT DES STOCKS

	Début d' exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d' exercice
Matières premières	110 212 €		5 720 €	104 492 €
En-cours de production	34 904 €		9 241 €	25 663 €
Produits ou Travaux finis	49 777 €	5 325 €		55 102 €
Produits entretien	3 517 €		3 517 €	- €
Autres fournitures	7 869 €	6 550 €	7 869 €	6 550 €
Approvisionnements combustibles	2 213 €		2 213 €	- €
TOTAL GENERAL	208 491 €	11 875 €	28 559 €	191 807 €

ETAT DES PROVISIONS - STOCKS

	Début d' exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d' exercice
Consommables				
Matières premières	6 263 €	4 920 €	2 532 €	8 651 €
Stocks de marchandises				
En-cours de production	- €			- €
Produits ou Travaux finis	21 356 €	19 997 €	21 356 €	19 997 €
TOTAL GENERAL	27 619 €	24 917 €	23 888 €	28 648 €

ETAT DES CREANCES D' EXPLOITATION

NATURE	Créance au 31/12/2025	Créance au 31/12/2024
SECTEUR CONVENTIONNE	573 283 €	465 750 €
SIEGE SOCIAL	38 406 €	17 018 €
Autres créances	38 406 €	17 018 €
. CNR ARS		
. ESAT - AIDE SOCIALE	21 922 €	25 080 €
. Autres créances	21 922 €	25 080 €
. Secteur Enfance (IME CAMSP)	130 278 €	28 856 €
. Créances résidents	9 133 €	10 981 €
Autres créances	121 145 €	17 876 €
Secteur Hébergement	382 677 €	394 796 €
. Créances Prix de journée DPAPH	35 134 €	50 767 €
. Autres créances (dont récupération de ressources)	347 543 €	344 028 €
SECTEUR NON CONVENTIONNE	2 551 869 €	2 360 616 €
. ESAT - PRODUCTION	2 476 324 €	2 278 203 €
. Créances commerciales	1 891 629 €	1 652 216 €
. ASP - Complément de rémunération TH	584 695 €	625 987 €
. Autres créances		
. FOYERS D'HEBERGEMENT	75 545 €	82 413 €
. Créances sur les résidents	74 235 €	79 438 €
. Autres créances	1 311 €	2 975 €
. ASSOCIATION ET DIVERS	- €	- €
. Autres créances		
TOTAL GENERAL	3 125 152 €	2 826 366 €

LES PAPILLONS BLANCS DU FINISTERE	EXERCICE DU 01.01.2025 AU 31.12.2025
-----------------------------------	--------------------------------------

TABLEAU DES RESULTATS DE LA GESTION NON CONVENTIONNEE
AFFECTATION DES RESULTATS 2024

RESULTATS 2024			AFFECTATION EN RESERVES OU EN REPORTS A NOUVEAU			
	DEFICIT	EXCEDENT	RESERVE COMPENSATION	RESERVE POUR PROJET	RESERVES REGLEMENTEES	REPORT A NOUVEAU
SECTEUR NON CONVENTIONNE						
- ESAT - Production		1 122 370 €		547 763 €		574 607 €
- Foyers Résidents	- 4 199 €	32 873 €		9 572 €		19 101 €
- Divers	- 8 478 €	3 422 €				5 055 €
- Association		255 951 €				255 951 €
TOTAL	- 12 677 €	1 414 616 €		557 335 €	- €	844 604 €

TABLEAU DES RESULTATS SOUS CONTRÔLE DES TIERS FINANCEURS
AFFECTATION DES RESULTATS 2024

AFFECTATION EN RESERVES						
RESULTATS ADMINISTRATIFS ACCEPTES / LIBRES ou EN ATTENTE DU FINANCEUR			OU EN REPORTS A NOUVEAU SOUS CONTRÔLE PAR LES FINANCEURS			
	DEFICIT	EXCEDENT	Réserve Compensation	Réserve Investissement	Reports à nouveaux Excédentaire	Reports à nouveaux Défictaire
SECTEUR CONVENTIONNE						
- ARS - Secteur ESAT	- 21 151 €	388 025 €		287 194 €	169 564 €	- 89 884 €
- ARS - Siège Social		17 836 €			17 836 €	
- ARS - Secteur Enfance	- 72 466 €	608 140 €		474 175 €	135 055 €	- 73 556 €
- DPAPH - Secteur Hébergement	- 2 197 023 €	569 455 €		244 483 €	327 795 €	- 2 199 846 €
TOTAL	- 2 290 640 €	1 583 456 €		1 005 852 €	650 249 €	- 2 363 286 €

LES PAPILLONS BLANCS DU FINISTERE	EXERCICE DU 01.01.2025 AU 31.12.2025
-----------------------------------	--------------------------------------

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	AFFECTATION DU RESULTAT	REAFFECTION DES REPORTS A NOUVEAUX	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	644 616 €					644 616 €
Fonds propres avec droit de reprise	94 500 €					94 500 €
Ecart de réévaluation	- €					- €
Réserves	17 915 372 €	1 563 188 €				19 478 559 €
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>8 922 426 €</i>	<i>1 005 852 €</i>				<i>9 928 278 €</i>
Report à nouveau (indus résultats antérieurs financeurs)	- 4 813 615 €	- 868 433 €	- €			- 5 682 048 €
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>- 7 829 633 €</i>	<i>- 1 713 037 €</i>	<i>- €</i>			<i>- 9 542 670 €</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	694 755 €	- 694 755 €	- €	1 710 872 €	- €	1 710 872 €
<i>Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>- 707 184 €</i>	<i>707 184 €</i>		<i>328 140 €</i>		<i>328 140 €</i>
Situation nette	14 535 627 €	- 0 €		1 710 872 €		16 246 499 €
Subventions d'investissement	1 495 285 €			48 410 €	128 381 €	1 415 314 €
Provisions réglementées	1 460 838 €			61 582 €	4 109 €	1 518 311 €
TOTAL	17 491 751 €	- 0 €	- €	1 820 864 €	132 490 €	19 180 125 €

LES PAPILLONS BLANCS FINISTERE	EXERCICE DU 01.01.2025 AU 31.12.2025
--------------------------------	--------------------------------------

TABEAU DE VARIATION DES FONDS DÉDIÉS

Variation des fonds dédiés issue de	A l'ouverture	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation (1)	3 225 €	- €	494 €	- €	- €	2 731 €	-
DOTATION PONCTUELLE	3 225 €		494 €			2 731 €	*
	- €					- €	
	- €					- €	
	- €					- €	
	- €					- €	
Contributions financières d'autres organismes (1) comptes 195	144 378 €	- €	10 000 €	- €	- €	134 378 €	-
DIVERS/ INVESTISSEMENTS	144 378 €		10 000 €			134 378 €	*
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS (1) comptes 192	6 074 349 €	4 435 879 €	357 644 €	- €	- €	10 152 585 €	
INVESTISSEMENTS	6 074 349 €	- €	357 644 €			5 716 705 €	*
EXPLOITATION	- €	4 435 879 €				4 435 879 €	-
	- €					- €	-
	- €					- €	-
Ressources liées à la générosité du public (1) comptes 196	- €	- €	- €	- €	- €	- €	-
	- €					- €	-
TOTAL	6 221 951 €	4 435 879 €	368 138 €	- €	- €	10 289 693 €	*

(1) Les lignes sont à ventiler par projet ou catégorie de projet

LES PAPILLONS BLANCS DU FINISTERE	EXERCICE DU 01.01.2025 AU 31.12.2025
-----------------------------------	--------------------------------------

ETAT DES FONDS REPORTES, PRODUITS LEGS/DONATIONS/ASSURANCE-VIE

Fonds reportés	A L'OUVERTURE	AUGMENTATION	DIMINUTION	A LA CLOTURE
Biens reportés (leg Jegou)	175 €	- €	- €	175 €

Produits	Montants
Montant perçu au titre d'assurance-vie	35 €
Montant de la rubrique de produits Legs ou donations définie à l'article 213-9	10 117 €
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	- €
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	- €
Utilisation des fonds dédiés reportés liés aux legs et donations	- €
TOTAL	10 152 €

Charges	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	- €
Dotation aux dépréciations d'actif reçus par legs ou donations destinés à être cédés	- €
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	- €
Solde	- €
TOTAL	10 152 €

LES PAPILLONS BLANCS DU FINISTERE	EXERCICE DU 01.01.2025 AU 31.12.2025
-----------------------------------	--------------------------------------

ETAT DES RESERVES, REPORT A NOUVEAU ET PROVISIONS REGLEMENTEES

	Début d'exercice	AUGMENT. Dotations exercice	DIMINUTIONS Reprises exercice	Fin d'exercice
RESERVES				
Réserves d'investissement	15 659 053 €	1 563 188 €		17 222 241 €
Réserves de trésorerie	595 196 €			595 196 €
Réserves de compensation	653 425 €			653 425 €
Réserves de compensation ch amortissement	1 007 699 €			1 007 699 €
TOTAL	17 915 372 €	1 563 188 €	- €	19 478 559 €
REPORTS A NOUVEAU				
Report à nouveau gestion contrôlée	- 7 829 633 €	575 595 €	2 288 631 €	- 9 542 670 €
Dépenses inopposables au financeur	- €			- €
Reports à nouveau gestion propre	3 016 019 €	866 017 €	21 414 €	3 860 622 €
TOTAL	- 4 813 615 €	1 441 612 €	2 310 045 €	- 5 682 048 €
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Réserves de trésorerie	- €			- €
Provisions de renouvellement des immobilisations	- €			- €
Réserves plus-values sur actif immobilisé	1 214 785 €	61 582 €	4 109 €	1 272 258 €
Réserves plus value d'actif circulant	246 053 €			246 053 €
Pour salaires travailleurs handicapés	- €			- €
TOTAL	1 460 838 €	61 582 €	4 109 €	1 518 311 €
TOTAL GENERAL	14 562 595 €	3 066 382 €	2 314 154 €	15 314 823 €

LES PAPILLONS BLANCS FINISTERE	EXERCICE DU 01.01.2025 AU 31.12.2025
--------------------------------	--------------------------------------

ETAT DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RENOUVELABLES

	Début d'exercice	DOTATIONS	DIMINUTIONS	Fin d'exercice
		(hors transferts)	Reprises (hors transferts)	
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT Nettes				
. ETAT (CNSA/PAI/FIR)	1 415 280 €		109 561 €	1 305 719 €
. Collectivités - Mutuelles -divers	1 137 €	25 000 €	4 122 €	22 015 €
. Taxe d'apprentissage	33 504 €	23 410 €	8 981 €	47 933 €
. Département	45 365 €		5 717 €	39 648 €
TOTAL GENERAL	1 495 285 €	48 410 €	128 381 €	1 415 314 €

LES PAPILLONS BLANCS FINISTERE	EXERCICE DU 01.01.2025 AU 31.12.2025
--------------------------------	--------------------------------------

ETAT DES PROVISIONS

	Début d'exercice	AUGMENT. Dotations exercice	DIMINUTIONS Reprises exercice	Fin d'exercice
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
.Pour indemnités départ en retraite				
.Autres provisions pour charges				
.Autres provisions pour risques	394 000 €	25 685 €	150 000 €	269 685 €
TOTAL	394 000 €	25 685 €	150 000 €	269 685 €
PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS				
Sur immobilisations	119 016 €	50 434 €	21 942 €	147 508 €
Sur immobilisations financières	478 786 €			478 786 €
Sur comptes clients et débiteurs	31 583 €	28 507 €	3 923 €	56 166 €
Autres provisions pour dépréciation	27 619 €	24 917 €	23 888 €	28 648 €
TOTAL	657 004 €	103 857 €	49 753 €	711 108 €
TOTAL GENERAL	1 051 004 €	129 542 €	199 753 €	980 793 €

LES PAPILLONS BLANCS DU FINISTERE				EXERCICE DU 01.01.2025 AU 31.12.2025					
TABLEAU DES EMPRUNTS									
BANQUE	Année	Durée	Taux %	MONTANT NOMINAL	Capital restant dû 2025	capital restant			
						moins 1 an 2026	1 an et -de 5 ans 2027->2030	(+) 5 ans +2031	Rembst capital 2025
						1 an	4 ans		
BCME									
BCME SIEGE	2014	15	2,25	700 000 €	175 000 €	46 667 €	128 334 €		46 667 €
BCME IME DES PRIMEVERES	2017	25	2,09	400 000 €	272 000 €	16 000 €	64 000 €	192 000 €	16 000 €
BCME ESAT DE CORNOUAILLE	2017	25	2,09	2 125 000 €	1 445 000 €	85 000 €	340 000 €	1 020 000 €	85 000 €
BCME ESAT PPI 2021	2021	5	0,74	360 000 €	154 286 €	51 429 €	102 857 €		51 429 €
S/ TOTAL BCME				3 585 000 €	2 046 286 €	199 095 €	635 191 €	1 212 000 €	199 095 €
CREDIT COOPERATIF									
CRDT COOP IME ELORN	2012	20	3,3	450 000 €	146 250 €	22 500 €	90 000 €	33 750 €	22 500 €
CRDT COOP ESAT IROISE La Coursive	2014	15	2,9	800 000 €	186 667 €	53 333 €	133 334 €		53 333 €
CRDT COOP PPI 2016	2016	10	0,85	225 000 €	22 500 €	22 500 €	- €		22 500 €
CRDT COOP PPI 2018	2019	10	1,05	598 000 €	194 350 €	59 800 €	134 550 €		59 800 €
CRDT COOP PPI 2020	2020	10	0,49	218 000 €	114 450 €	21 800 €	87 200 €	5 450 €	21 800 €
CRDT COOP ESAT ARMORIQUE	2020	20	1,00	3 250 000 €	2 437 500 €	162 500 €	650 000 €	1 625 000 €	162 500 €
CRDT COOP PPI 2024-2025	2025	7	2,85	1 500 000 €	1 353 205 €	200 666 €	862 304 €	290 235 €	146 795 €
S/ TOTAL CRDT COOPERATIF				7 041 000 €	4 454 922 €	543 099 €	1 957 387 €	1 954 435 €	489 228 €
DIVERS									
B.P.G.O. BALAFENNIG	2012	15	2,20	282 000 €	37 698 €	18 849 €	18 849 €		18 849 €
B.P.G.O. ESAT PAYS BIGOUDEN	2019	25	1,12	450 000 €	353 185 €	16 777 €	69 019 €	267 389 €	16 591 €
B.P.G.O. ESAT PAYS BIGOUDEN	2019	15	0,60	550 000 €	335 916 €	36 435 €	147 945 €	151 536 €	36 217 €
CAISSE D'EPARGNE LES PRIMEVERES	2016	25	2,05	1 300 000 €	819 000 €	52 000 €	208 000 €	559 000 €	52 000 €
S/ TOTAL DIVERS EMPRUNTS				2 582 000 €	1 545 799 €	124 062 €	443 813 €	977 925 €	123 657 €
CREDIT AGRICOLE									
CREDIT AGRICOLE SIEGE	2006	20	2,75	300 000 €	20 567 €	20 567 €			20 012 €
CREDIT AGRICOLE CAMSP	2009	20	2,95	450 000 €	91 535 €	22 884 €	68 651 €		22 884 €
CREDIT AGRICOLE PPI 2015	2015	10	1,37	314 000 €	0 €	0 €			31 400 €
CREDIT AGRICOLE IME ELORN	2017	20	1,77	480 000 €	276 000 €	24 000 €	96 000 €	156 000 €	24 000 €
CREDIT AGRICOLE PPI 2017	2017	10	0,99	155 000 €	31 000 €	15 500 €	15 500 €		15 500 €
CREDIT AGRICOLE ESAT ARMORIQUE	2020	20	1,16	3 250 000 €	2 363 564 €	163 004 €	652 018 €	1 548 542 €	163 004 €
CREDIT AGRICOLE PPI 2022	2022	10	3,05	1 200 000 €	877 091 €	114 278 €	493 098 €	269 715 €	110 891 €
S/ TOTAL CREDIT AGRICOLE				6 149 000 €	3 658 758 €	360 233 €	1 325 267 €	1 974 258 €	387 691 €
TOTAL LES PAPILLONS BLANCS				19 357 000 €	11 706 785 €	1 228 489 €	4 361 658 €	6 118 618 €	1 199 671 €

ENGAGEMENTS FINANCIERS		
NATURE		MONTANT
ENGAGEMENTS DONNES		6 244 752 €
. Hypothèques	4 768 551 €	
. Nantissements matériel	- €	
. Nantissements titres	514 820 €	
. Nantissement de comptes	186 667 €	
. Nantissements créances	20 567 €	
. Cautions	681 022 €	
. Promesses d'affectation hypothécaires	73 125 €	
ENGAGEMENTS RECUS		73 125 €
. Caution obtenue		
. . Ville de Plonéour	- €	
. Autres cautions	73 125 €	

LES PAPILLONS BLANCS FINISTERE	EXERCICE DU 01.01.2025 AU 31.12.2025
--------------------------------	--------------------------------------

ETAT DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE
--

NATURE	MONTANT
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	176 059 €
- Maintenance logiciels	63 559 €
- Honoraires notaire	72 500 €
- Divers autres (énergie, maintenance matériel, honoraires juridiques)	40 000 €
PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE	842 138 €
- CNR perçus non utilisés	175 905 €
- Amendement Creton	625 037 €
- Autres	41 195 €

LES PAPILLONS BLANCS DU FINISTERE	EXERCICE DU 01.01.2025 AU 31.12.2025
-----------------------------------	--------------------------------------

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
CREANCES			
Créances de l'actif immobilisé			
. Créances rattachées à des participations	3 009 104 €	12 600 €	2 996 504 €
. Prêts	1 763 107 €	55 767 €	1 707 340 €
. Autres immobilisations financières	593 481 €		593 481 €
Créances de l'actif circulant			
. Clients douteux ou litigieux	65 976 €	65 976 €	
. Autres créances clients	3 059 177 €	3 059 177 €	
. Personnel et comptes rattachés	111 340 €	111 340 €	
. Sécurité Sociale & organismes soc.		- €	
. Etat	42 737 €	42 737 €	
. Débiteurs divers	231 754 €	231 754 €	
Charges constatées d'avance	176 059 €	176 059 €	
TOTAL	9 052 734 €	3 755 409 €	5 297 324 €

	Montant brut	A un an au plus	A plus 1 an -5 ans	A plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts & dettes - Ets de crédit	11 727 221 €	1 246 945 €	4 361 658 €	6 118 618 €
Emprunts & dettes financières diverses	2 585 €	2 585 €		
Fournisseurs & comptes rattachés	2 398 282 €	2 398 282 €		
Personnel & comptes rattachés	1 492 284 €	1 492 284 €		
Sécurité Sociale & organismes sociaux	2 644 259 €	2 644 259 €		
Etat - Impôts sur les bénéfices	55 879 €	55 879 €		
- Taxes assises sur les salaires	571 491 €	571 491 €		
- Autres	108 957 €	108 957 €		
Dettes sur immobilisations	482 128 €	482 128 €		
Autres dettes	169 005 €	169 005 €		
Produits constatés d'avance	842 138 €	842 138 €		
TOTAL	20 494 230 €	10 013 954 €	4 361 658 €	6 118 618 €

**ETAT DES CHARGES A PAYER
ET PRODUITS A RECEVOIR**

NATURE	MONTANT
CHARGES A PAYER	2 513 014 €
- Intérêts courus non échus	20 457 €
- Fournisseurs, Factures non parvenues	426 400 €
- Clients, avoirs à établir	2 936 €
- Personnel, charges à payer	
Provision pour congés payés	785 239 €
Provision pour heures supplémentaires	67 226 €
Autres charges à payer	483 598 €
- Organismes sociaux	671 279 €
- Etat, Collectivités	55 879 €
- Autres charges à payer	
PRODUITS A RECEVOIR	384 405 €
- Clients, facture à établir	182 446 €
- Personnel	107 836 €
- Organismes sociaux	
- Etat, Collectivités	9 149 €
- Autres	11 748 €
- Autres produits à recevoir	73 226 €

LES PAPILLONS BLANCS FINISTERE	EXERCICE DU 01.01.2025 AU 31.12.2025
--------------------------------	--------------------------------------

TABLEAU DE FINANCEMENT

FONDS DE ROULEMENT NET	2025	2024	VARIATION
Fonds associatifs	378 079,31 €	378 079 €	- €
Legs et donation sans droit de reprise	266 536,48 €	266 536 €	- €
Subventions d'investissement non renouvelables			- €
Apports avec droit de reprise	94 500,00 €	94 500 €	- €
Réserves d'investissement (propres et conventionnée)	17 222 240,75 €	15 659 053 €	1 563 188 €
Réserves de trésorerie	- €	- €	- €
Réserves de compensation	327 561,83 €	327 562 €	- €
Reports à nouveau	3 860 621,98 €	3 016 019 €	844 603 €
Résultats N, gestion non conventionnée	1 382 732,03 €	1 401 939 €	- 19 207 €
Provisions pour renouvellement des immobilisations			- €
Réserves de trésorerie résidents			- €
Différences/réalisation d'actifs	1 272 258,22 €	1 214 785 €	57 474 €
Réserves plus-values actif circulant	246 053,00 €	246 053 €	- €
Provisions salairesTH			- €
Subventions renouvelables	1 415 314,35 €	1 495 285 €	- 79 971 €
CAPITAUX PROPRES	26 465 898 €	24 099 811 €	2 366 087 €
Provisions risques et charges	269 685 €	394 000 €	- 124 315 €
A - RESSOURCES PROPRES	26 735 583 €	24 493 811 €	2 241 772 €
Emprunts auprès établ. de crédit (hors intérêts courus)	11 706 765 €	11 406 436 €	300 329 €
Autres dettes financières	2 585 €	2 585 €	- €
B - RESSOURCES EMPRUNTEES	11 709 350 €	11 409 021 €	300 329 €
Réserves de trésorerie	595 196 €	595 196 €	- €
Réserves de compensation Gestion conventionnée	1 333 561 €	1 333 561 €	- €
Résultats antérieurs sous contrôle de tiers financeur	- 9 542 670 €	- 7 829 633 €	- 1 713 037 €
Résultats de l'exercice N Gestion Conventionnée	328 140 €	707 184 €	- 1 035 324 €
Fonds dédiés	10 289 693 €	6 222 126 €	4 067 567 €
C - RESSOURCES AFFECTEES	3 003 920 €	385 935 €	3 389 854 €
CAPITAUX PERMANENTS (D=A+B+C)	41 448 853 €	35 516 898 €	5 931 955 €
Immobilisations incorporelles	214 656 €	214 656 €	- €
Immobilisations corporelles	54 701 868 €	53 099 438 €	1 602 429 €
Immobilisations financières	5 505 782 €	5 449 798 €	55 985 €
Amortissements, Provisions pour dépréciation	- 32 080 666 €	- 30 318 044 €	- 1 762 622 €
ACTIF IMMOBILISE NET (E)	28 341 639 €	28 445 847 €	- 104 208 €
FONDS DE ROULEMENT (F= D-E)	13 107 213 €	7 071 051 €	6 036 163 €
BESOINS ou EXCEDENTS EN FONDS DE ROULEMENT* (G)	- 4 991 020 €	- 5 220 646 €	229 626 €
TRESORERIE (T= F-G)	18 098 233 €	12 291 696 €	5 806 537 €

LES PAPILLONS BLANCS FINISTERE	EXERCICE DU 01.01.2025 AU 31.12.2025
---------------------------------------	---

TABLEAU DES EFFECTIFS

EFFECTIF AU 31/12	2025	2024
Salariés uniquement CDI	760	765
Travailleurs handicapés (recevant un salaire direct)	556	554
TOTAL	1 316	1 319

L'effectif salarié se répartit ainsi au 31 décembre 2025 :

	Hommes	Femmes	TOTAL
Salariés	228	532	760
2024	235	530	765

L'effectif " travailleurs handicapés" se répartit ainsi au 31 décembre 2025 :

	Hommes	Femmes	TOTAL
Travailleurs handicapés	363	193	556
2024	367	187	554

LES PAPILLONS BLANCS FINISTERE	EXERCICE DU 1ER JANVIER 2025 AU 31 DECEMBRE 2025
--------------------------------	--

RESULTATS PAR SECTEUR

EXCEDENT DEFICIT "-"	DETERMINATION DU RESULTAT ADMINISTRATIF OU DE GESTION			
	RESULTAT COMPTABLE	RESULTAT N-2 ou autres reprises	RES.EFFECTIF 31/12/2025	RES. COMPTABLE 31/12/2024
I- GESTION CONVENTIONNEE				
<u>Secteur Enfance - ARS</u>				
CAMSP	232 611 €		232 611 € -	72 466 €
IME ELORN	- 82 608 €		- 82 608 €	225 761 €
IME PERRIN	131 978 €		131 978 €	32 137 €
IME PRIMEVERES	216 379 €		216 379 €	281 202 €
SESSAD BRESTOIS	207 130 €		207 130 €	69 041 €
TOTAL SECTEUR ENFANCE	705 489 €	- €	705 489 €	535 674 €
<u>SIEGE SOCIAL - ARS</u>	10 532 €		10 532 €	17 836 €
<u>Secteur ESAT - ARS</u>				
ESAT IROISE	286 763 €		286 763 €	93 944 €
ESAT ARMORIQUE	- 1 230 €		- 1 230 €	135 557 €
ESAT CONCARNEAU	- 55 143 €		- 55 143 €	109 295 €
ESAT ERGUE	74 547 €		74 547 €	49 229 €
ESAT PLONEOUR	- 51 467 €		- 51 467 € -	21 151 €
TOTAL Secteur ESAT - ARS	253 471 €	- €	253 471 €	366 874 €
<u>Secteur FOYERS DPAPH</u>				
UVE KELOU MAD	- 60 451 €		- 60 451 € -	78 344 €
UVE LES FONTAINES-CONCARNEAU	- 37 124 €		- 37 124 € -	124 362 €
UVE PLONEOUR	95 931 €		95 931 €	74 789 €
UVE LA LANDE -ERGUE-LE HALAGE	- 30 811 €		- 30 811 € -	13 688 €
UVE du RIVOAL / PLEYBEN CROZON	- 124 760 €		- 124 760 € -	111 705 €
SAVS	34 635 €		34 635 €	4 133 €
FOYER ESAT M.KERBRAT PLOUGASTEL	- 273 641 €		- 273 641 €	301 319 €
FOYER ESAT M GARAPIN BREST	138 178 €		138 178 €	103 345 €
FOYER D'ESAT HENT KERBASCOL PLONEOUR	- 82 532 €		- 82 532 € -	5 963 €
FOYER DE VIE GUIPAVAS BALAFENNIC	- 45 796 €		- 45 796 € -	41 847 €
FOYER DE VIE LES VERGERS CONCARNEAU	142 915 €		142 915 €	85 868 €
EANM HORIZONS	515 578 €		515 578 € -	408 267 €
EAM HORIZONS			- €	- €
EANM TI ROZ AVEL	- 131 298 €		- 131 298 € -	146 349 €
EAM TI ROZ AVEL	- 37 109 €		- 37 109 € -	36 486 €
EANM LES ASTERIDES	- 91 783 €		- 91 783 € -	125 314 €
EAM LES ASTERIDES	- 7 333 €		- 7 333 € -	106 083 €
EANM HAMEAU DE L ESTRAN/MAPHA	- 68 649 €		- 68 649 € -	154 567 €
EAM HAMEAU DE L ESTRAN/MAPHA	- 217 621 €		- 217 621 € -	233 465 €
FOYER DE VIE LES PLEIADES-PLOGONNEC	- 204 696 €		- 204 696 € -	254 783 €
SECTIONS ATELIERS ALTERNES ESAT	- 28 173 €		- 28 173 € -	50 213 €
EANM FRANCOISE JOUSSELLIN	- 72 298 €		- 72 298 € -	145 774 €
EAM FRANCOISE JOUSSELLIN	- 54 515 €		- 54 515 € -	159 813 €
TOTAL SECTEUR DPAPH	- 641 352 €	- €	- 641 352 € -	1 627 568 €
TOTAL GESTION CONVENTIONNEE	328 140 €	- €	328 140 € -	707 184 €

LES PAPILLONS BLANCS FINISTERE	EXERCICE DU 1ER JANVIER 2025 AU 31 DECEMBRE 2025
--------------------------------	--

RESULTATS PAR SECTEUR

	DETERMINATION DU RESULTAT ADMINISTRATIF OU DE GESTION			
	RESULTAT COMPTABLE	RESULTAT N-2 ou autres reprises	RESULTAT 31/12/2025	RESULTAT 31/12/2024
II- GESTION NON CONVENTIONNEE				
<u>ASSOCIATION</u>				
Vie associative	- 37 692 €	-	37 692 €	83 260 €
Habitat inclusif	13 337 €		13 337 €	411 €
Regularisation de charges	110 432 €		110 432 €	172 279 €
Pôle remplacement	7 €		7 €	1 €
	86 084 €	- €	86 084 €	255 951 €
<u>Secteur ESAT - ATELIERS</u>				
ESAT IROISE	156 734 €		156 734 €	101 547 €
ESAT ARMORIQUE	267 463 €		267 463 €	211 747 €
ESAT CONCARNEAU	220 805 €		220 805 €	262 238 €
ESAT ERGUE	302 743 €		302 743 €	284 076 €
ESAT PLONEOUR	295 373 €		295 373 €	262 762 €
	1 243 118 €	- €	1 243 118 €	1 122 370 €
<u>Secteur FOYERS Résidents</u>				
UVE KELOU MAD	9 885 €		9 885 €	9 572 €
UVE CONCARNEAU	31 196 €		31 196 €	2 609 €
UVE PLONEOUR	5 512 €		5 512 €	4 199 €
UVE ERGUE	- 558 €	-	558 €	3 543 €
UVE PLEYBEN/CROZON	7 408 €		7 408 €	17 148 €
	53 443 €	- €	53 443 €	28 673 €
<u>Divers</u>				
FDV LA LANDE	- 1 283 €	-	1 283 €	5 598 €
AN IMPRO KEROUMEN	- 3 073 €	-	3 073 €	2 880 €
ACTIVITES ANNEXES ELORN	4 443 €		4 443 €	3 422 €
	86 €	- €	86 €	5 055 €
TOTAL GESTION NON CONVENTIONNEE	1 382 732 €	- €	1 382 732 €	1 401 939 €
TOTAL PBF	1 710 872 €	- €	1 710 872 €	694 755 €

LES PAPILLONS BLANCS DU FINISTERE	EXERCICE DU 01.01.2025 AU 31.12.2025
-----------------------------------	--------------------------------------

RESULTAT EFFECTIF

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'association	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Résultat comptable	1 710 872 €	694 755 €
<i>Reprise du résultat antérieur</i>		
Excédent ou déficit effectif global	1 710 872 €	694 755 €
<i>dont résultat effectif sous gestion propre</i>	1 382 732 €	1 401 939 €
<i>dont résultat effectif sous gestion contrôlée</i>	328 140 € -	707 184 €

LES PAPILLONS BLANCS FINISTERE	EXERCICE DU 01.01.2025 AU 31.12.2025
--------------------------------	--------------------------------------

ETAT DES OPERATIONS DE CREDIT- BAIL CONTRATS DE LOCATION LONGUE DUREE
--

Société	Nature matériel	Date prise d'effet	Durée	Périodicité des loyers	Loyer annuel TTC
HEBERGEMENTS DU PONANT					
RESIDENCE GARAPIN / ELIS	Location Fontaines			mensuel	863 €
ELIS Mathurin Kerbat	Fontaine			mensuel	3 451 €
SEQUOIA	2 Fontaines KAYAK	10/07/2023	5 ANS	Trimestriel	1 684 €
QUATIENT	Machine à affranchir	23/03/2023			1 521 €
MGO	Matériels médical JOUSSELLIN			mensuel	142 €
MAT MED	Matériels médical JOUSSELLIN			mensuel	576 €
MGO	Matériels médical TI ROZ AVEL			mensuel	2 525 €
HEBERGEMENTS DE CORNOUAILLE					
ARJO	Chariot Douche LE HAMEAU	25/07/2024		mensuel	1 625 €
ZAMD	Lits médicalisés LES ASTERIDES	13/07/2023		mensuel	3 759 €
MGO	Fauteuil roulants	28/11/2025		mensuel	1 241 €
ESAT LA LANDE					
CLOVIS LOCATION	RENAULT MASTER	01/08/2024	72 mois	mensuel	15 535 €
ESAT CORNOUAILLE					
BNP Paribas	photocopieur Sharp	01/01/2023	5 ans	trimestriel	1 989 €
Kertrucks - Restauration Quimper	2 camions frigorifiques	01/01/2024	5 ans	mensuel	28 668 €
Locam - Restauration Quimper	location tablette	04/10/2019	3 ans	mensuel	2 563 €
Avem	location TPE	01/01/2017	5 ans	trimestriel	503 €
Miltek	location presse-pneumatique	17/06/2014		semestriel	3 302 €
CHR Numérique	location tablette	01/11/2022	3 ans	mensuel	2 612 €
ESAT ARMORIQUE					
KERTRUCK	2 camions frigorifiques			mensuel	28 668 €
LOCAM	Solution Epack Hygiène	25/02/2020=> avec	durée -	mensuel	3 989 €
BNP PARIBAS	photocopieur (restaurant)	17/02/2016=>avec	20 mois	trimestriel	406 €
BNP PARIBAS	Caisses enregistreuses	19/01/2021	60 mois	mensuel	2 810 €
AVEM	TPE			trimestriel	1 008 €
GRENKE	photocopieur (pleyben)			trimestriel	930 €
PREFILOCC CAPITAL	Caisse enregistreuse recyclerie	01/07/2024	48 mois	mensuel	2 886 €
M & R CHAPITEAUX	Structure alu hall avec parquet & rampe - Recyclerie			mensuel	2 700 €
ESAT IROISE					
JKS	Fontaine à eau - 60 BL	23/08/2016	36 mois	trimestriel	317 €
JKS	Fontaine à eau -17 BL	09/05/2016	36 mois	trimestriel	317 €
JKS	Fontaine à eau - Keraudren	01/04/2023	36 mois	trimestriel	317 €
Grenke	Photocopieur Keraudren	15/01/2020	60 mois	trimestriel	1 560 €
QUADIENT	Machine à affranchir - Keraudren	01/01/2021	01/01/2021	annuel	6 051 €
LES RECYCLEURS BRETONS	Location benne	01/07/2021		mensuel	939 €
SIEGE DE L'ASSOCIATION					
Quadient	Machine à affranchir			annuel	2 124 €
TOTAL					127 580 €

PRODUITS D'EXPLOITATION : Chiffre d'affaires, Concours publics et subventions

	2025	2024	Ecart 25/24 en €	Ecart 25/24 en %
Ventes de biens et services (compte 70 hors 708500/708540/7088x)	5 817 168 €	5 685 211 €	131 957 €	2%
Produits de la tarification (comptes 73)	55 072 616 €	49 329 792 €	5 742 825 €	12%
TOTAL	60 889 784 €	55 015 002 €	5 874 782 €	11%

C.Affaires externe ESATS	2025	2024	Ecart 25/24 en €	Ecart 25/24 en %
IROISE	1 094 531 €	1 001 756 €	92 775 €	9%
ARMORIQUE	1 678 718 €	1 633 805 €	44 913 €	3%
CORNOUAILLE	1 469 590 €	1 582 118 €	- 112 528 €	-7%
LA LANDE	369 170 €	333 654 €	35 517 €	11%
PAYS BIGOUDEN	717 749 €	610 413 €	107 335 €	18%
TOTAL	5 329 759 €	5 161 747 €	168 012 €	3%

(hors 708540/708820)

CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

Produits /catégorie d'autorité administratives	2025	2024
concours publics		
DG Assurance maladie	29 143 496 €	23 584 593 €
DG / Ségur Conseil Départemental / Cretons/Départements extérieurs	22 052 571 €	22 041 814 €
Contribution Personnes Accompagnées	3 876 550 €	3 703 385 €
subventions		
ARS- habitat inclusif	81 667 €	45 000 €
Autres	22 093 €	32 397 €
Quote part subvention d'investissement	128 381 €	- €
TOTAL	55 304 757 €	49 407 188 €

Subventions d'investissement	
Carsat	25 000 €
Subvention véhicule semi autonome ou divers	23 410 €
TOTAL	48 410 €

RESULTAT EXCEPTIONNEL

L'application au 1er janvier 2025 des règlements comptables ANC 2022-06 et ANC 2023-03 limite le recours aux produits exceptionnels à des événements majeurs et inhabituels.

Les cessions d'immobilisation et les reprises de subvention sont donc reclassées au niveau de l'exploitation.

Seules les dotations et reprises de provision règlementées (notamment sur plus-value) restent maintenues en résultat exceptionnel.

RESULTAT EXCEPTIONNEL	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 109 €	1 221 069 €
<i>Dont reprise provision règlementée sur plus value de cession</i>	<i>4 109 €</i>	<i>186 €</i>
<i>Dont produits liés à la récupération de TVA antérieure</i>		<i>159 809 €</i>
<i>Dont Protocole suite litige fournisseur énergie</i>		<i>533 039 €</i>
<i>Dont quote part de subvention virée au résultat</i>		<i>120 919 €</i>
<i>Dont produits de cession d'immobilisation</i>		<i>288 331 €</i>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	61 582 €	502 254 €
<i>Dont dotation de provision sur litige et charges</i>		<i>200 000 €</i>
<i>Dont dotation provision règlementée sur plus value de cession</i>	<i>61 582 €</i>	<i>254 747 €</i>
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	- 57 474 €	718 815 €

TRANSFERTS DE CHARGES

L'application au 1er janvier 2025 des règlements comptables ANC 2022-06 et ANC 2023-03 entraîne la suppression des transferts de charges. Différents reclassements ont été réalisés.

Transferts de charges	Exercice 2025	Exercice 2024
Charges d'exploitation		76 228 €
<i>Dont Remboursements d'assurance</i>		<i>71 972 €</i>
Charges de personnel		15 516 €
TOTAL	- €	91 744 €

LES PAPILLONS BLANCS FINISTERE	EXERCICE DU 1ER JANVIER 2025 AU 31 DECEMBRE 2025
--------------------------------	--

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nom et forme juridique	QP détenue par PBF	Capitaux propres 2025	Résultat net 2025	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts et avances consenties	Chiffres d'affaires	Cautions et avals donnés	Dividendes encaissés
SCI Cristal	98,0%	894 942 €	103 303 €	762 €	762 €	210 970 €	227 638 €	58 666 €	NA
SCI Bényl	99,9%	391 214 €	71 766 €	999 €	999 €	2 798 134 €	315 803 €		NA